



RAPPORT D'ACTIVITES
- COMPTES ANNUELS
2019



PERSPECTIVE
DE DÉVELOPPEMENT
URBAIN 2019 - 2024
LA LOUVIÈRE



Le mot du Président

*Chères Administratrices,
Chers Administrateurs,*

Si cette année a été marquée par la continuité des projets lancés dans le cadre de la redynamisation du centre-ville (rue de la Loi, rue Sylvain Guyaux, le DEF, les maternités commerciales, ...), la Politique des Grandes Villes a permis l'octroi d'un subside permettant de financer certains de ces projets au travers de la Perspective de Développement Urbain (PDU).

Ce budget permettra notamment de réaliser un espace pour les Associations, d'acquérir un bâtiment pour y loger l'accueil des Investisseurs, l'équipe de la RCA. Un budget pour rénover le rez-de-chaussée du bâtiment situé rue Sylvain Guyaux et permettre ainsi de continuer à développer le concept de maternités commerciales.

Mais 2019 c'est également le projet de ville à la Louvière, auquel la RCA a participé tant au niveau des ateliers que du Comité technique, une façon d'apporter notre pierre à l'édifice, à l'horizon 2050.

La RCA a également participé à l'élaboration du PST par la gestion d'un atelier « Attractivité » et a permis de faire des propositions d'actions, qui se retrouvent aujourd'hui dans la PDU.

La RCA continue donc sur sa lancée, elle développe des idées, propose des actions ou réalise des projets ; la RCA est donc devenue un atout important pour notre ville.

Je profite de l'occasion pour remercier les collaborateurs de la RCA ainsi que l'ensemble des Administrateurs, pour leur implication.

Bonne lecture

Jacques Gobert, Président

T A B L E D E S M A T I E R E S

<u>A</u>	<u>PROJETS DE LA RÉGIE COMMUNALE AUTONOME DE LA LOUVIÈRE</u>	<u>5</u>
1.	Politique des Grandes Villes – Perspective de développement urbain - PDU	6
2.	Redynamisation du Centre-Ville	22
3.	Lotissement Saint-Julien	24
4.	Chalet des Etangs de Strépy-Bracquegnies	25
5.	Contournement Est	27
6.	Galerie du Centre	28
7.	Acquisition bâtiment sis Boulevard des Droits de l'Homme	29
8.	Logements Place Mansart	31
9.	Reprise de la gestion du Théâtre de La Louvière	32
<u>B</u>	<u>LA MISE EN ŒUVRE DE GRANDES INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA LOUVIERE ET DE SA REGION</u>	<u>35</u>
1	La scrl LE POINT D'EAU	36
2	La scrl LOUVEXPO	45
<u>C</u>	<u>FONCTIONNEMENT DE LA RCA</u>	<u>47</u>
1	Siège social de la RCA	48
2	Composition du Conseil d'Administration	48
3	Tenu des séances et délibération du Conseil d'Administration	50
4	Composition du Bureau Exécutif	50
5	Tenu des séances et délibération du Bureau Exécutif	51
6	Composition du Collège des Commissaires	51
7	Autres désignations	51
8	Représentations de la RCA	51
9	Personnel de la RCA	52
10	Assurances	53
11	Comptabilité	53
12	Marchés publics	53
<u>D</u>	<u>Annexes</u>	<u>55</u>
1	Comptes annuels 2019	
2	Fiches PDU	

PRÉLIMINAIRES

La Régie Communale Autonome, créée par délibérations du Conseil Communal des 23 juin et 18 juillet 2003 conformément aux articles L-1231-4 à L-1231-11 du CDLD (anciennement 263 bis et 263 novies de la Nouvelle loi communale), a pour objet social :

- l'exploitation de parkings, d'entrepôts ou de terrains de campings;
- l'exploitation d'infrastructures affectées à des activités culturelles sportives, touristiques ou de divertissement, à l'enseignement, à des activités sociales, scientifiques ou de soins;
- l'acquisition d'immeubles, la constitution de droits réels immobiliers, la construction, la rénovation, la transformation, la location ou location-financement de biens immobiliers en vue de la vente, de la location, de la location-financement ou d'autres actes juridiques relatifs à ces immeubles;
- l'organisation d'événements à caractère public;
- les livraisons de biens et les prestations de services concernant l'informatique et l'imprimerie;
- la gestion du patrimoine immobilier de la Commune confié à la régie communale autonome dans les limites des articles 117 alinéa 1er et 123, 9°, de la Nouvelle loi communale.
- la régie autonome peut réaliser toutes les opérations nécessaires et utiles à la réalisation de ces objets.



A Projets de la Régie Communale Autonome de La Louvière (RCA)

1. Politique des Grandes Villes – Perspective de Développement Urbain – PDU

INTRODUCTION

La PDU est un document stratégique Transversal de développement territorial qui fixe la vision à six ans.

- La Ville de La Louvière bénéficie de la PGV depuis 2001.
Le subside a toujours été annuel sauf pour les années 2005-2007. C'est lors de ce subside triennal que nous avons également pu bénéficier d'un subside extraordinaire « Le plan logement » grâce auquel nous avons réalisé 23 logements moyens et sociaux, vendus ou loués. D'abord fédérale, c'est en 2015 que la PGV a été régionalisée. Sept villes bénéficient de ce subside.
- A La Louvière, grâce à la PGV, nous bénéficions d'un subside permettant la valorisation de frais de personnel (18 personnes (+/- 11,23 ETP)), de frais de fonctionnement et d'investissement.
- Depuis 2019, les villes bénéficiaires de la PGV doivent établir un document qui s'appelle Perspective de Développement Urbain (ou PDU).
- L'objectif est de produire une vision à 6 ans.
- La PDU est donc un document stratégique, cohérent avec l'ensemble des projets développés à La Louvière, en lien avec la DPC, le PST et les objectifs stratégiques de la région wallonne.
- Le budget est de € 1.424.412,00/an et donc au total +/- € 8.500.00,00 pour les 6 ans à utiliser sous forme de droit de tirage.
- En ce qui concerne la PDU, celle-ci devait être transmise au Pôle et au Gouvernement pour le 13 septembre 2019.
- Même si la forme était assez libre, la PDU devait répondre à deux grands objectifs de **COHESION SOCIALE** et d'**ATTRACTIVITE**.

Par ailleurs, certains éléments devaient absolument apparaître, il s'agissait de :

- Une analyse contextuelle de la situation.
- De cette analyse, nous en avons tiré des objectifs à atteindre → ce sont les ambitions. Ces ambitions correspondent aux objectifs opérationnels du PST en lien avec les objectifs stratégiques wallons. Ces ambitions sont au nombre de cinq :
 - Ambition 1 - Redynamiser et améliorer l'attractivité des centres urbains ;
 - Ambition 2 - Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux ;
 - Ambition 3 - Rendre la ville plus intelligente et plus accessible ;
 - Ambition 4 - Renforcer les liens sociaux dans les quartiers ;
 - Ambition 5 - Promouvoir ou renforcer la participation citoyenne.
- De cette analyse et ces ambitions, on a défini des quartiers prioritaires, issus des quartiers en difficulté. Ces quartiers sont :
 - Les centres urbains (et plus particulièrement le périmètre de rénovation urbaine en cours d'extension ;
 - Le site des Studios à la rue Ergot ;
 - Les quartiers où sont situées les maisons de quartier ;
 - L'entité pour les projets numériques, de participation ou structurant ;
 - Numéro 1 à Haine-Saint-Paul.
- Une fois les quartiers prioritaires définis, nous avons défini des actions à mettre en œuvre dans ces quartiers. Ces actions devaient répondre à cinq dimensions :
 - Stratégique car nous devons construire une vision cohérente ;
 - Opérationnelle car les actions doivent être concrètes (nous devons définir les moyens humains et financiers pour chaque action ;
 - Spatialisée (les actions se situent dans les quartiers prioritaires, dans un espace de mise oeuvre et permettent la visualisation globale de la stratégie ;

- Transversale – multisectorielle et impliquant de nombreux acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre ;
- Temporalisée car les actions sont planifiées, priorisées, définies pour la durée de la mandature et évaluées (au regard des indicateurs présentés).

Les actions définies sont au nombre de 25 :

- 19 en priorité 1 ;
- 6 en priorité 2 ;
- 19 actions structurantes.

La PDU a été adoptée fin d'années 2019 dans son entièreté. En 2021, suite à l'évaluation intermédiaire, la Ville aura la possibilité de représenter une PDU modifiée si certains projets devraient être reportés ou abandonnés. Il faudra alors puiser dans la liste des projets présentés (raison pour laquelle les projets présentés devaient correspondre à 150% du budget).

La RCA est pilote de plusieurs projets dont les fiches sont reprises sous l'annexe 1. Nous les résumons ci-dessous.

ACTIONS DE LA PDU POUR LA REGIE COMMUNALE AUTONOME

▣ CONTINUER LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ RUE SYLVAIN GUYAUX EN CENTRE-VILLE

Bref historique du dossier

En 2009, la Régie Communale Autonome a acquis, en copropriété, le bâtiment sis l'angle de la ruelle Pourbaix et de la rue Sylvain Guyaux.

En 2018, la Régie Communale Autonome acquérait les rez-de-chaussée commerciaux des bâtiments par le biais d'une négociation avec les propriétaires en faillite (les Taxis Nivellois).

En 2018 toujours, le marché de services relatif à la désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation des espaces était attribué au bureau d'architecture A-Traits.

Situation projetée – vue 3 D



En février 2019, nous introduisons le permis d'urbanisme. En septembre 2019, nous recevons l'accord du SPW sur le projet.

Enfin, en 2019, la PDU octroyait un subside de 564.000 € pour la réhabilitation du site. La Fiche PDU, proposée pour ce projet, reprenait les objectifs suivants :

- ✕ La suppression d'un chancre urbain en centre-ville ;

- ✕ Création d'un commerce aux rez-de-chaussée afin d'assainir l'arrière du site et de redonner une image attractive de la ruelle Pourbaix ;
- ✕ Aménagement des rez-de-chaussée afin de pouvoir mettre en location les six logements de deux chambres aux étages.
- ✕ Redynamiser les centres urbains
- ✕ Rendre la grande ville plus accueillante
- ✕ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

Notons que le principe des maternités commerciales pour le rez-de-chaussée est maintenu et que cette réhabilitation, nous l'espérons, servira de levier à d'autres investissements privés en centre-ville.

La désignation de l'adjudicataire des travaux et le début de ceux-ci sont programmés pour 2020.

❑ TRANSFORMER L'ANCIEN BATIMENT « ROULET » EN DEUX COMMERCES ET SIX LOGEMENTS

Bref historique du dossier

En 2017, le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'acquisition de deux bâtiments voisins et sis à la rue de La Loi n°45-47 et 49 à 7100 La Louvière. L'opération consistait en l'acquisition des deux immeubles commerciaux et en la démolition et la reconstruction d'un nouvel immeuble. Avec une superficie totale au sol de près de 200m², il permet dès lors de prévoir un projet de taille moyenne avec un rez-de-chaussée commercial et des logements de qualité aux étages.

En 2018, le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'attribution du marché de services, relatif à la désignation d'un auteur de projet, au bureau d'architecture A-Traits. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment unique comprenant un rez-de-chaussée commercial de taille moyenne (+/- 212 m²) et 4 ou 6 appartements aux étages.

Situation projetée – vue 3 D



En février 2019, nous introduisons le permis d'urbanisme. En septembre 2019, nous recevons l'accord du SPW sur le projet.

Enfin, en 2019, la PDU octroyait un subside de 1.186.100 € pour la réhabilitation du site. La Fiche PDU, proposée pour ce projet, reprenait les objectifs suivants :

- ✕ Suppression d'un chancre urbain en centre-ville ;
- ✕ Création de deux commerces aux rez-de-chaussée et six logements d'une et deux chambres aux étages.
- ✕ Redynamiser les centres urbains
- ✕ Rendre la grande ville plus accueillante
- ✕ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

La désignation de l'adjudicataire des travaux et le début de ceux-ci sont programmés pour 2020. Cette réhabilitation servira de levier à d'autres investissements privés en centre-ville.

▣ MATERNITES COMMERCIALES

Pour rappel, en 2017 La Régie Communale Autonome de la Ville de La Louvière lançait un appel à projets visant à affecter deux cellules commerciales dans un bâtiment situé place Mansart pour un loyer réduit, évolutif sur trois ans, moyennant concordance des projets avec les objectifs de redynamisation commerciale.

Les projets seront analysés par un comité de sélection qui choisit le projet lauréat parmi l'ensemble des candidatures.

L'objectif était de participer au renouveau commercial du centre-ville en orientant son développement vers une typologie commerciale prédéterminée.

Une demande existait en termes de commerce « artisanal » remis au goût du jour. L'idée est de développer ce type de commerce afin d'aider tout citoyen qui veut se lancer dans une activité commerciale innovante, attractive, complémentaire de l'offre actuelle.

Chaque local est mis en location pour une durée déterminée de trois ans. Mais cette durée, ainsi que le type de contrat peuvent s'adapter en fonction de

l'activité. Le Conseil d'Administration pourra décider des modalités au cas par cas.

La politique des maternités commerciales permet donc, pendant un certain temps de pratiquer des loyers préférentiels et accessibles et de relancer la dynamique commerciale.

Dans un premier temps, c'est le bâtiment sis place Mansart qui avait été choisi pour accueillir deux cellules commerciales situés sous des logements d'ores et déjà loués.

Rapidement, un second bâtiment a été envisagé, celui sis rue Kéramis n°26, pour accueillir deux cellules supplémentaires.

PLACE MANSART

Pour rappel, en juin 2017 et suite à un appel à candidatures, le Conseil d'Administration a décidé de marquer son accord sur l'attribution de la location de la première cellule commerciale à Mme HELLINCKX et son enseigne « L'Ere du Vrac ». Ce concept d'épicerie a comme vocation première la vente de produits biologiques en vrac et travaillant principalement avec de producteurs et acteurs locaux.

Au niveau des loyers, il a été mis en application des loyers progressifs tels que prévus dans l'appel à projets et sur durée de trois ans. Le loyer de la première année est fixé à 40% du loyer de base de 750 €, le loyer de la seconde année à 50 % du montant de base et celui de la troisième année à 75 % du loyer de base.

Un contrat de bail d'une durée de neuf ans a également été rédigé et signé en 2017.

En 2019, Mme HELLINCKX souhaitait bénéficier d'une révision des conditions de location à la baisse, demande accordée par le Conseil d'Administration.

En mai 2018, suite à un second appel à candidatures, le Conseil d'Administration décidait d'affecter la seconde surface commerciale à Mme Lombardo et son enseigne « La Bolinette » sur les mêmes modalités que celles prévues pour la première cellule. Le concept consiste en la vente de soupes et petite

restauration dont les produits sont issus principalement de producteurs locaux et de circuits courts.

En 2019, Mme LOMBARDO souhaitait bénéficier d'une révision des conditions de location à la baisse, demande accordée par le Conseil d'Administration.

La Bolinette



L'Ere du Vrac



RUE KERAMIS 26

Bref historique du dossier

En 2017, dans le cadre du plan d'actions du dossier relatif à la redynamisation du centre-ville, il était prévu de développer un quartier créatif- « Kéramis Créative Corner ». Le projet avait pour but de retrouver, au sein d'un même site, des structures ou activités créatives en centre-ville.

Ce site comprend deux bâtiments :

- La partie arrière est occupée par l'asbl Décrocher la Lune et par le GSARA.
- Dans le bâtiment avant, le projet consistait en l'installation de deux maternités commerciales ainsi que l'asbl « ALE » au rez-de-chaussée. L'étage du bâtiment avant serait, quant à lui, occupé par les bureaux de l'asbl « Gestion Centre-Ville ».

Le chantier, attribué à l'entreprise MIGNONE sa, a débuté en février 2018 pour se terminer en novembre de la même année. En parallèle, un appel à candidature a été lancé en vue de l'occupation des commerces.

En octobre 2019, la réception provisoire du site a été accordée à l'entreprise.

Aménagement extérieur



Aménagement intérieur – Commerce1 – surface 120 m²



Aménagement intérieur – Commerce 2 – surface 60 m²



En ce qui concerne l'occupation des deux surfaces commerciales de la rue Kéramis, des appels à candidatures ont été lancés et le jury s'est réuni à plusieurs reprises. Celui-ci se composait des partenaires suivants :

- ⇒ Régie Communale Autonome
- ⇒ AVOMARC
- ⇒ La LME (Maison de l'Entreprise)
- ⇒ Le service Développement Economique de la Ville
- ⇒ La Gestion Centre-Ville

En ce qui concerne l'occupation de la surface de 60 m², en mai 2019, le Conseil d'Administration retenait la candidature relative à la création d'une micro-brasserie, initiative de Messieurs PONCELET ET RECCHIA.

Le projet est le suivant :

Mettre en évidence les noms

- **Micro-brasserie artisanale** (sous la forme de SPRL) d'une capacité de 500l avec brassage, embouteillage, dégustation et vente directe sur place ;
- Création de deux bières semi-fixes et d'une bière expérimentale ;
- Deux brassins / mois ;
- Ouverture 1 ou 2 soirées/semaine ;
- Dégustation sur place Utilisation de la terrasse en été ;
- Vente également dans les commerces de la Ville (horeca, grandes surfaces) ;
- Une bière louviéroise brassée par des louviérois
- 60 m² serait suffisant pour commencer

En ce qui concerne l'occupation de la surface de 120 m², en octobre 2019, le Conseil d'Administration retenait la candidature relative à la création d'une galerie d'art, initiative de Monsieur NARDONE.

Le projet est le suivant :

- Ouverture **d'une galerie d'art ;**
- Mise en évidence d'artistes reconnus mais également d'artistes locaux ou débutants ;
- Organisation régulière d'exposition ou de vernissages
- Partenariat avec la micro-brasserie.

En ce qui concerne la mise en route de ces deux activités, celle-ci est prévue pour le début de l'année 2020 sous réserve de la réparation du chauffage du site actuellement propriété de la Ville.

En 2019, la PDU octroyait un subside de 10.000 € pour le projet des maternités commerciales. La Fiche PDU, proposée pour ce projet, reprenait les objectifs suivants :

- ✕ Redynamiser les centres urbains ;
- ✕ Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux ;
- ✕ Rendre la grande ville plus accueillante
- ✕ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

▣ CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

L'un des projets financés par la PDU consiste en la construction d'une Salle polyvalente pour les associations et les citoyens installée sur le site de Louvexpo.

Cette salle dont les besoins sont les suivants, sera complémentaire de l'offre du hall des expositions :

- ⇒ Une salle polyvalente pour 350 – 450 personnes (assises à table) ;
- ⇒ Une cuisine avec un bar ouvert ;
- ⇒ Une zone de stockage ;
- ⇒ Des sanitaires ;
- ⇒ Des locaux techniques.

La PDU prévoit un budget de 1.000.000 € pour financer l'initiative. La Fiche proposée pour ce projet, reprenait les objectifs suivants :

- ✕ Promouvoir ou renforcer la participation citoyenne ;
- ✕ Redynamiser les centres urbains
- ✕ Rendre la grande ville plus accueillante
- ✕ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité.

Différents marchés (marché de service « auteur de projets » et marché de travaux notamment) seront lancés dans le courant de l'année 2020.

REQUALIFICATION DU SITE DU DEF

Ancienne banque avant d'être racheté par la Ville pour y installer certains services communaux, le bâtiment dit du « DEF » est actuellement vide.

L'objectif de la reconversion de ce bâtiment, sis rue Albert 1er n°19, est la redynamisation d'une artère commerçante dont le bâtiment, inoccupé depuis quelques années, crée une rupture dans le cheminement piéton

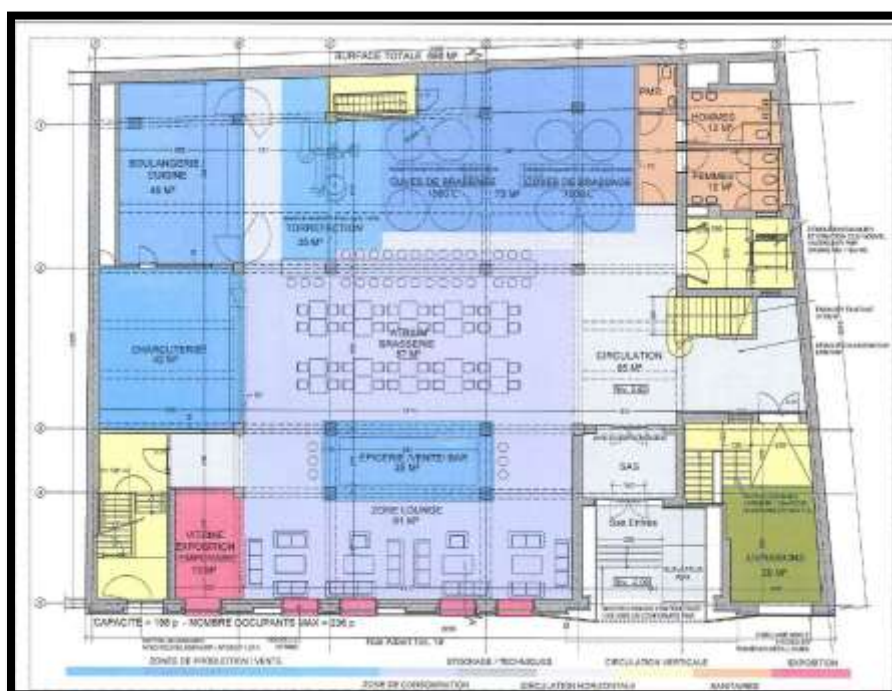
Cette rupture est non seulement créée par l'inoccupation mais également par l'affectation, à savoir des bureaux administratifs dans une rue destinée au commerce.

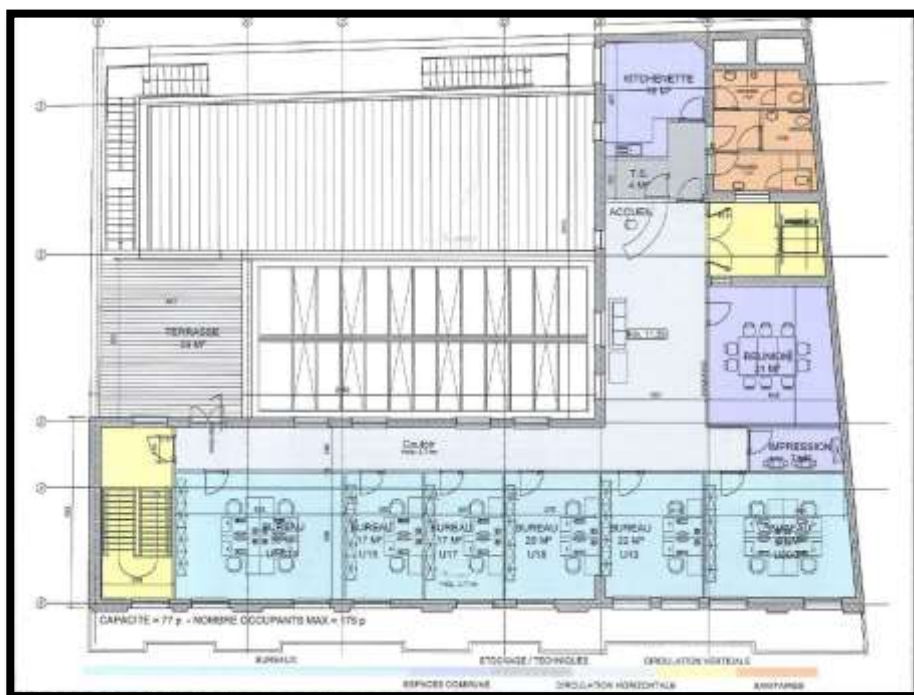
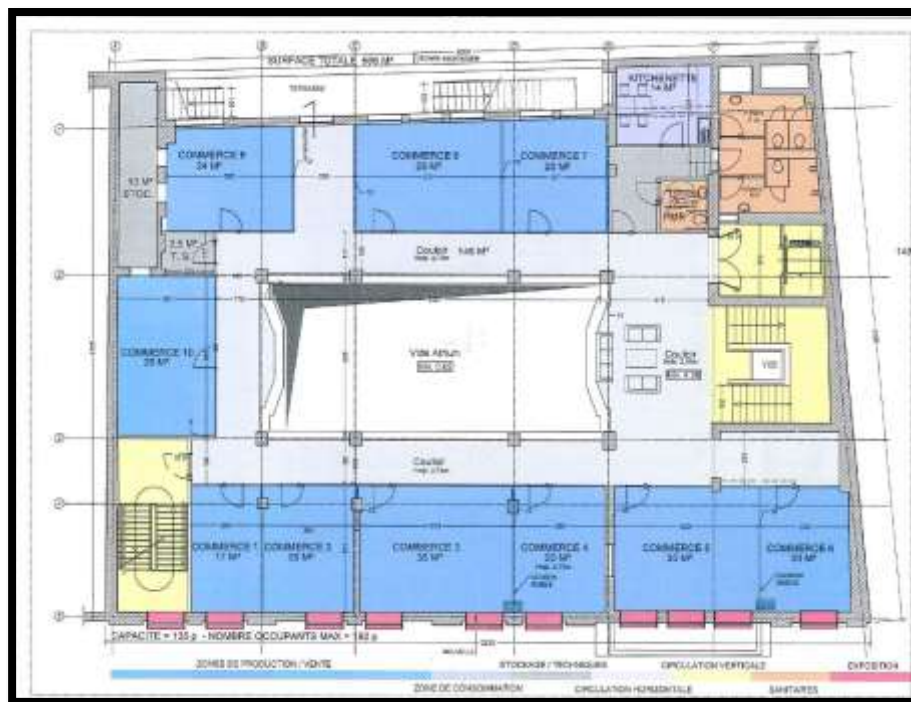
L'idée est donc de changer cette affectation en y créant un espace de petite restauration au centre du rez-de-chaussée entouré de commerces plus artisanaux tels que boucherie, boulangerie, torréfacteur, épicerie, brasserie. La mezzanine concentrerait également des artisans et créateurs. Le 2ème et 3ème étage servirait à de la location pure de bureaux.

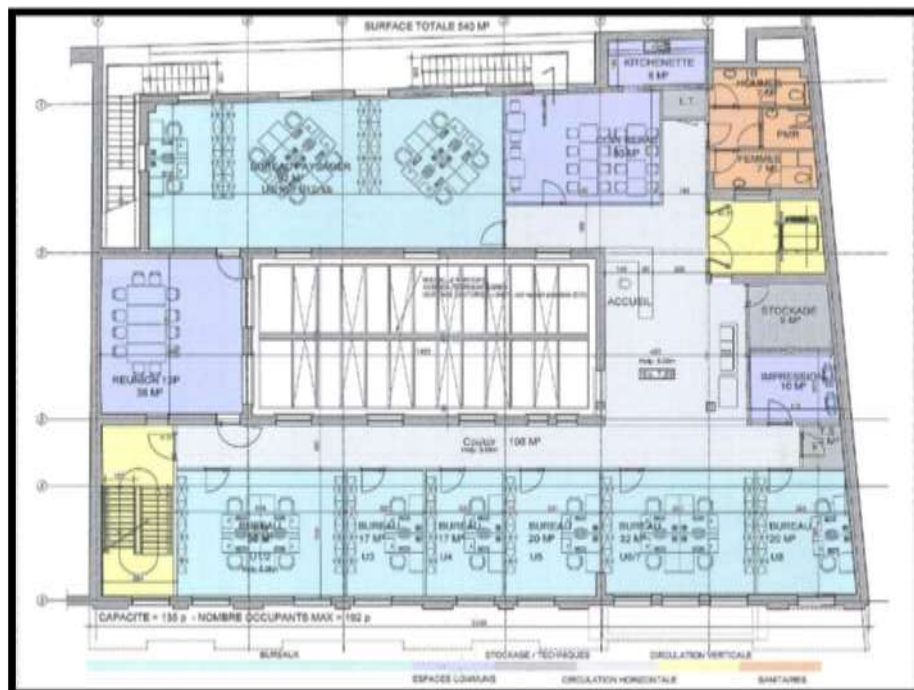
Pour ce projet, IGRETEC a été désigné afin de réaliser une étude d'opportunité et de vérifier si le projet souhaité est viable. Une étude d'opportunité a été proposée et validée en novembre 2019 par le Conseil d'Administration.

La PDU prévoit un budget de 1.025.000 € pour le financement de cette initiative.

Proposition d'aménagement -étude d'opportunité







❑ **REPRISE DE LA GESTION DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE**

En 2017, le Collège a demandé à la RCA d'entamer la réflexion sur la reprise du stationnement en centre-ville. Des premiers éléments qui en ressorts :

- ✕ Il faudra attendre la fin de la convention entre la Ville et Q-Park avant de pouvoir intervenir sur ce dossier ;
- ✕ Une réflexion plus large peut quand même être entamée sachant que la Ville pourrait céder, à la RCA et avant 2023, le contrat qui la lie avec Q-Park ;
- ✕ Une consultation a été lancée afin de s'adjoindre les services d'un Cabinet d'avocats pour nous accompagner dans la mise en œuvre de la future gestion du stationnement.

Nous avons prévu une fiche avec un budget de 100.000 €, sur fonds propres, pour financer l'initiative.

■ CREATION D'UN GROUPE DE REFLEXION STRATEGIQUE **SUR DE GRANDS DOSSIERS**

Avec le projet de ville qui sera remis début 2020, des lignes directrices seront définies et une réflexion devra être entamée afin de mettre en oeuvre les actions.

L'idée est donc de constituer un groupe de personnes aux profils variés pouvant apporter leur expertise et leurs conseils sur les opportunités, les priorités, la mise en œuvre, les contacts à prendre dans la mise en œuvre de la PDU.

Les profils seront :

- Architecte – urbaniste
- Economiste
- Juriste
- Géographe

Nous avons prévu une fiche avec un budget de 50.000 €, sur fonds propres, pour financer l'initiative.

■ PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS DU PROGRAMME **URBACT**

URBACT est un programme de coopération territoriale qui promeut le développement urbain. Il permet aux Villes européennes :

- ⇒ d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques en réseaux transnationaux ;
- ⇒ de renforcer leurs capacités en matière de développement urbain;
- ⇒ de bénéficier d'une expertise thématique.

URBACT III s'est inscrit dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FEDER. Par conséquent, il faudra attendre 2021 pour connaître la nouvelle programmation et l'appel à projet du FEDER afin de pouvoir y participer.

Cette fiche est en priorité 2 dans la PDU. Aucun budget n'y est associé.

■ **CRÉER UN GUICHET D'ACCUEIL DES INVESTISSEURS**

Ce projet est issu de la réflexion sur la redynamisation du centre-ville.

On part du constat que plusieurs structures, reçoivent des demandes de la part d'investisseurs intéressés par le centre-ville notamment.

Quels sont ces interlocuteurs ? La Gestion Centre-Ville, les services communaux (le développement économique, l'Urbanisme,...), chacun compétent dans son domaine et localisés dans des lieux différents.

L'objectif est donc de simplifier les démarches auprès des investisseurs en créant un bureau (guichet unique) d'accueil des investisseurs en centre-ville.

Ambitions : Simplifier, conseiller et fournir les informations claires et concrètes à des personnes ne connaissant pas la Ville mais voulant développer un projet sur notre territoire. En fonction du projet, des experts (tels que IDEA, LME, Avomarc, Forem,...) pourraient venir enrichir l'information.

Un référent, multilingue (Français, anglais et néerlandais) pourrait être recruté. Celui-ci devra pouvoir donner des informations générales en urbanisme et architecture, en développement commercial, en finance dans un premier temps et renvoyer aux services compétents pour un traitement plus spécifique.

La PDU prévoit un budget de 1.000.000 € pour financer l'initiative.

2. REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

Bref historique du dossier

Pour rappel, en date du 10 décembre 2014, le Conseil communal marquait son accord sur le transfert de 250.000€ à la RCA afin de piloter le dossier relatif à la redynamisation du centre-ville.

Les objectifs :

- Opérationnaliser une stratégie de redynamisation partant du terrain et fondée sur les précédents travaux.
- Partager et co-construire les actions à mener afin d'assurer une redynamisation durable et pérenne.
- Mettre en œuvre un marketing territorial qui s'appuie sur une multifonctionnalité équilibrée du centre-ville.
- Fédérer les forces vives autour d'une « marque » porteuse de la nouvelle identité louviéroise.

En 2019, la Régie Communale Autonome a contribué à la mise en place des actions / projets suivants :

- Réhabilitation du site du DEF (voir fiche PDU) ;
- Rénovation des rez-de-chaussée commerciaux du bâtiment sis rue Sylvain Guyaux n°46-48 (voir fiche PDU) ;
- Transformation des bâtiments sis rue de la Loi 45-47 et 49 (Voir fiche PDU);
- Création de maternités commerciales (voir fiche PDU) ;
- Achat / vente du bâtiment dit « galerie du centre » à la rue Sylvain Guyaux (voir point 6 : galerie du centre) ;

Toujours dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville, la Régie Communale Autonome participe également au comité technique du Projet de Ville ainsi qu'au Comité de Pilotage du projet de parking à la rue du Temple (via le bâtiment sis rue Albert 1^{er} n°37 acquis par la RCA). Le projet vous est détaillé ci-dessous.

RUE ALBERT 1^{er} N°37

En 2018, La Ville de La Louvière a sollicité la RCA pour l'acquisition d'un bâtiment sis rue Albert 1^{er} n°37 à 7100 La Louvière.

Cette acquisition provient d'une demande de la ville dans le cadre d'un projet de création de parkings à la rue du Temple. Cet achat permettra de créer une liaison piétonne entre la rue Albert 1^{er} et le projet de la rue du Temple.

Igretec a été désigné par la Ville afin de présenter plusieurs scénarios d'aménagement de parking en ouvrage à la rue du Temple.



3. Lotissement Saint-Julien

Chantier

Janvier 2017 : introduction de la demande de permis d'urbanisation auprès du Fonctionnaire Délégué.

Janvier 2018 : Réception de l'accord conditionnel du SPW.

Juin 2018 : Attribution du marché de travaux (réalisation des voiries) à la société WANTY.

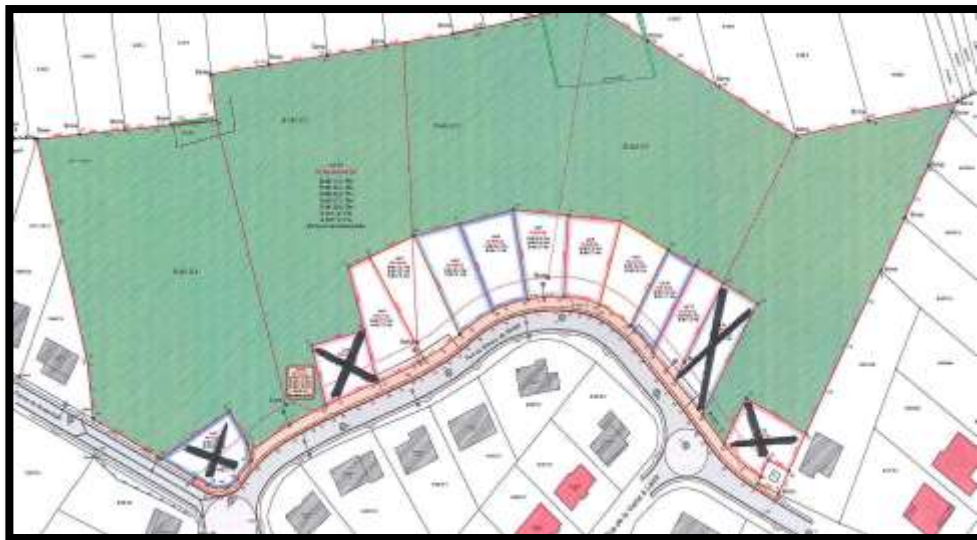
En octobre 2018, le chantier débutait pour une durée de 150 jours ouvrables.

En décembre 2019, le Conseil d'Administration marquait son accord sur la réception provisoire du chantier. Une réception provisoire spécifique à la partie « plantations » est prévue pour le 1^{er} semestre de 2020.

Mise en vente des lots

En parallèle à l'exécution du chantier, le Conseil d'Administration de février 2019, marquait son accord sur les prix de vente des terrains proposée par le notaire en charge des ventes Maître BAVIER.

En mai 2019, le Conseil d'Administration décidait de procéder à la mise en vente des parcelles de la phase 1, comprenant neuf parcelles, permettant ainsi de financer la suite du projet par la recette des ventes.



En juin 2019, le Conseil d'Administration marquait son accord sur le modèle de compromis de vente des différents lots.

En décembre 2019, les neuf parcelles de la phase 1 étaient vendues. La mise en vente des parcelles de la phase II est prévue pour le 1^{er} trimestre de l'année 2020. Compte-tenu du nombre de terrains mis en vente mais également de leur situation et exposition, une indexation de 10 % des prix de vente a été actée par le CA du 25 octobre 2019.

4. Chalet des Etangs de Strépy -Bracquegnies

Bref historique

Juillet 2016 : désignation de l'association BAIARDO-LATTUCA en qualité de concessionnaire du Chalet des Etangs.

Février 2017 : mise en place de la convention tripartite VILLE-RCA-CPAS destiné à déterminer les modalités et fréquences des tontes et ramassage des déchets sur le site.

Mai 2017 : désignation de Monsieur Lionel GRAEFF en qualité de concierge du site sur base d'un CDI de 7 heures / semaine.

Mars 2018, envoi d'un procès-verbal de carence à l'attention des concessionnaires mettant en avant plusieurs manquements.

Juillet 2018, envoi d'un second procès-verbal de carence à l'attention des concessionnaires confirmant les manquements précédemment invoqués.

En 2019

En mars 2019, le Conseil d'Administration marquait son accord sur la résolution du contrat qui nous lie à l'Association de fait LATTUCA-BAIARDO au vu des différents manquements constatés dans la gestion du chalet.

En mai 2019, la une transaction est conclue avec les concessionnaires afin de mettre fin à la collaboration en octobre 2019, suite à des problèmes de gestion mise en évidence par la RCA.

La pêche sur le site

Depuis 2017, sous la houlette de l'asbl des Etangs de Strépy, « l'activité pêche » bat à nouveau son plein. Les statistiques parlent d'eux-mêmes :

- Plus de 300 membres ;
- 237 abonnements ;
- Plus de 600 participants aux diverses compétitions publiques et officielles ;
- Plus de 40 clubs de pêche venant pratiquer la discipline sur le site ;
- 803 jeunes en initiation ou perfectionnement.

En 2019, les investissements de l'asbl ont été les suivants :

- Placement d'hydro-injecteurs ;
- Installation d'anti-cormorans ;
- Sécurisation du site ;
- Aménagement général ;
- Achat conséquent de poissons ;
- Engagement d'un garde pêche et d'un coordinateur d'activités.

5. Contournement Est

Bref Historique

2015 : le Conseil Communal de la ville de la Louvière décidait d'acquérir à l'amiable différentes parcelles appartenant à la SA Viwa/ Vieux Waleffe. Cette opération s'inscrit dans le cadre du contournement-est de la Ville et proposait que la RCA intervienne comme facilitateur de projet en acquérant les terrains et ensuite en les revendant à la Ville.

2016 : les parcelles (lot 1 et 2) ont été acquises en juillet 2016, par la RCA et revendue à la Ville en décembre 2016.

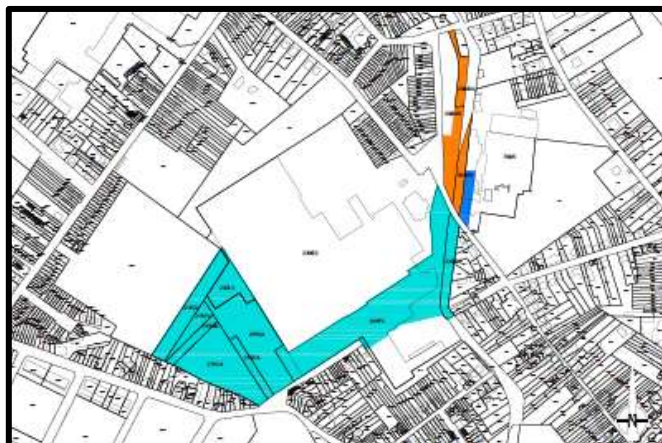
2017 : le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'acquisition d'une nouvelle parcelle (lot 3 - sous forme de levée d'option) et ce toujours dans le cadre du contournement est de la Ville.

2018 : le Conseil d'Administration marquait son accord sur la revente, à la Ville, de la parcelle (lot 3) précédemment acquise par la RCA.

2018 : le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'acquisition d'une nouvelle et dernière parcelle (lot 4).

En 2019

En février 2019, le Conseil d'Administration marquait son accord sur la revente de l'ultime parcelle (lot 4) par la RCA à la Ville concluant ainsi l'opération d'acquisition-revente du site.



6. Galerie du Centre

En date du 23 janvier 2019, dans le cadre de la rénovation urbaine, la Ville de La Louvière a reçu une promesse de subsides relative à l'acquisition du bien sis rue Sylvain Guyaux 11 ("galerie du Centre") à la Louvière. Le montant de la subvention est fixé comme suit :

- Rez-de-chaussée (commerces - 200 m²) : € 80.000 x 0,60 = € 48.000 ;
- Étages (logements - 3.800 m²) : € 1.520.000 x 0,80 = € 1.216.000 .

soit un montant total de € 1.264.000 TVAC.

En mai 2019, le Conseil d'Administration de la RCA marquait son accord sur l'acquisition de ce bâtiment au montant de 1.025.000 €, afin de permettre à la ville d'acheter



ultérieurement le bien à la RCA, exempt de toute hypothèque.

En date du 09 décembre 2019, le bâtiment était rétrocédé à la Ville via un acte de vente RCA-Ville.

7. Acquisition bâtiment sis Boulevard des Droits de l'Homme

Les prochains développements et projets de la RCA nécessiteront des engagements et des locaux plus adaptés. Nos différentes recherches nous ont amenés à analyser d'un peu plus près le bâtiment du Boulevard des Droits de l'Homme n°3.

En date du septembre 2019, le Bureau Exécutif de la RCA marquait son accord sur la désignation du notaire FRANEAU pour l'estimation du bien.

Celle-ci a été établie au montant de 1.200.000€

En parallèle, le propriétaire a également procédé à une estimation via un architecte. Celui-ci a estimé la valeur vénale du bien à 1.440.000€ selon la comparaison de bâtiments similaires dans la région et 1.500.000€ selon le rendement de 6,5%.

Le bien est utilisé comme bureaux et entrepôt d'une superficie de :

- Rez (bureaux) : 452m²
- Rez (entrepôt) : 806 m²
- Etage (bureaux) : 413m²

Actuellement le bâtiment fonctionne comme un business Center, plusieurs bureaux et l'entrepôt sont loués à des sociétés ou indépendants

Composition du bâtiment :

- REZ :
 - Hall + cage d'escalier ;
 - 8 bureaux ;
 - Secrétariat ;
 - Salle de réunion ;
 - Sanitaires ;
 - Local archives ;
 - Chaufferie ;
 - Kitchenette ;
 - Atelier – entrepôt.

- ETAGE :
 - 11 bureaux ;
 - Sanitaires local serveur et local de stockage de petit matériel.
- PARKING : 10 emplacements.

Le bien est bien situé, entre Louvexpo et le centre-ville

- FINANCEMENT :

Etant donné l'affectation de ce bâtiment en Business Center, il est prévu d'y installer la RCA mais également d'y développer l'accueil aux investisseurs et un bureau d'accueil dans le cadre de la reprise du stationnement en centre-ville.

Nous avons prévu un financement Politique des Grandes Villes (fiche PDU) de 1.000.000 € pour un bâtiment destiné en partie à l'accueil des investisseurs.

Le bâtiment est disponible rapidement ce qui permet à la RCA de se déployer rapidement. Pas de travaux à réaliser ni de permis à introduire, la RCA pourra intégrer les locaux dès l'acquisition. L'opération permettrait à la Ville de réaliser une des fiches de la PDU dès 2020.



8. Logements Place Mansart

Au-delà des deux maternités commerciales sises à la Place Mansart n°6, la RCA a également la gestion de deux logements situés aux étages du bâtiment.

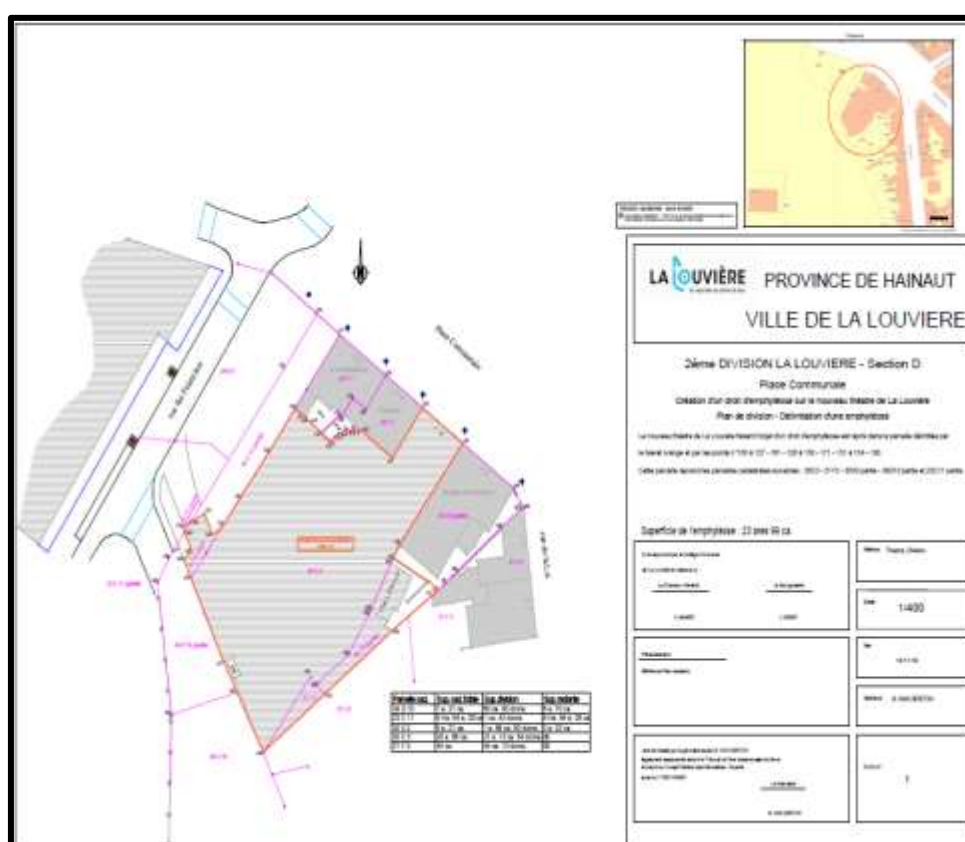
En juin 2019, un règlement d'ordre intérieur (ROI) a été rédigé et transmis aux locataires.



9. Reprise de la gestion du Théâtre de La Louvière

Le Collège communal a sollicité la RCA afin de travailler à un nouveau mode d'exploitation du théâtre communal, lequel a réouvert ses portes au public en novembre 2017. La Ville est propriétaire des parcelles cadastrales Section D n° 30C3, 31Y3, 34D10, 23C11 et 30V2. Les deux premières parcelles, dans leur intégralité, et les trois dernières parcelles, pour partie, constituent l'ensemble de l'assiette du théâtre.

Parcelles concernées par l'exploitation :



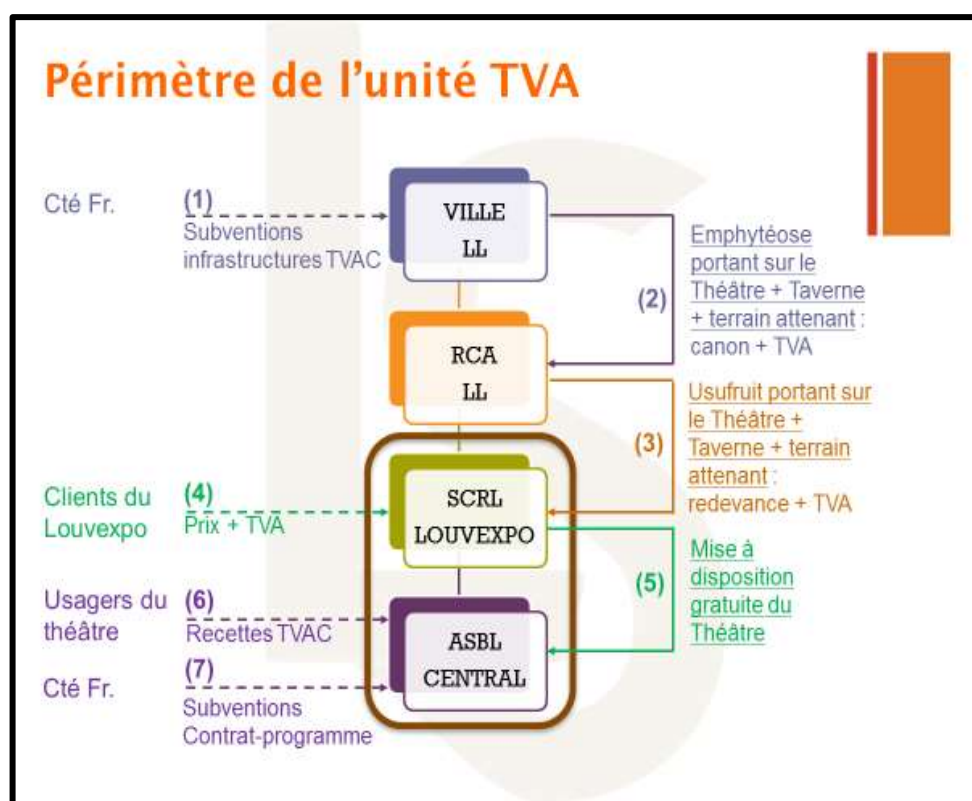
À la suite de la rénovation en profondeur du théâtre, la Ville a décidé d'en confier la gestion à la Régie Communale Autonome.

En effet, dans l'optique de garantir le respect des engagements que la Ville a souscrits envers la Communauté française relativement aux subventions que celle-ci, d'une part, lui a octroyées pour le projet d'infrastructure culturelle de la rénovation du théâtre et, d'autre part, a octroyées à l'A.S.B.L. Central en exécution du contrat-programme 2009-2012, la RCA devait tenir compte de ces contraintes.

Par ailleurs, eu égard à l'objet social de la S.C.R.L., il était envisagé que la RCA puisse confier l'exploitation du théâtre à sa filiale afin de lui permettre d'élargir son offre commerciale actuelle et de développer avec l'A.S.B.L. Central des interactions et synergies dans le but de promouvoir les domaines de la culture et du divertissement. Conformément à l'article 2 des statuts de la RCA, cette opération a été réalisée au moyen d'un droit d'usufruit.

Cette convention d'usufruit entre la RCA et Louvexpo a consenti pour une durée de 30 années consécutive moyennant le paiement par l'usufruitier au nu-propriétaire d'une redevance annuelle.

Schéma organisationnel



Le montant du canon annuel à payer par la RCA à la Ville a été calculé de la façon suivante et s'élève, en tenant compte d'une durée de 99 ans à € 101.010 :

Valeur du droit (y compris terrain attenant)		€ 10.000.000
Durée emphytéose	99 ans	
Canon emphytéotique annuel		€ 101.010

Ce canon annuel sera indexé.

Valeur du droit (y compris terrain attenant)	€ 10.000.000
Base de taxation de l'emphytéose	€ 10.000.000
TVA due sur l'emphytéose	€ 2.100.000
TVA déductible sur les travaux immobiliers	€ 1.997.664,16
Montant à verser par la Ville de LL (déclaration 104/5)	€ 102.335,84

En novembre 2019, le Conseil d'Administration de la RCA décidait donc :

- De valider le schéma d'exploitation du théâtre dans lequel la RCA et Louvexpo ont un rôle à jouer ;
- De valider le bail emphytéotique entre la ville et la RCA, la convention d'usufruit entre la RCA et Louvexpo ;
- D'acter le schéma de mise à disposition gratuite du théâtre entre Louvexpo et l'asbl Central.





***B LA MISE EN ŒUVRE DE GRANDES
INFRASTRUCTURES AU PROFIT DE LA LOUVIERE
ET DE SA REGION***

1. LA SCRL LE POINT D'EAU



Depuis juin 2014 et la filialisation du Point d'Eau, la SCRL est tenue de présenter son propre rapport d'activités annuel, appelé rapport de gestion.

Siège social de la SCRL Le Point D'Eau

Rue Sylvain Guyaux 121 à 7100 La Louvière.

Investissements

Conformément au contrat de concession liant la SCRL Le Point d'Eau et la Régie Communale Autonome, la question des investissements doit être envisagée et avalisée par la RCA et son Conseil d'Administration. En 2019, les investissements consentis par la RCA étaient les suivants :

▣ **Equipement d'une aire de jeux extérieure (Spray Park)**

Bref historique du projet

2016 : octroi du permis d'urbanisme relative à l'installation d'une aire de jeux extérieure

2017 : attribution du marché à l'association momentanée NONET et AQUA PRO urba.

2018 : début du chantier pour une durée de 60 jours ouvrables.

2018 : Inauguration du Spray Park.



En 2019

En octobre 2019, le Conseil d'Administration marquait son accord sur la réception définitive du chantier.

▣ **Remplacement étanchéité toiture Point d'Eau**

Bref historique du dossier :

Dans le cadre du soulèvement de l'étanchéité suite à la tempête du mois d'août 2015, la RCA avait demandé l'extension de l'expertise à cette problématique afin de déterminer à qui incomberait cette réparation.



La prise en charge par la garantie décennale ne faisant l'objet d'aucune contestation, nous pouvions donc lancer le marché de travaux permettant la réparation des rives de toiture.

Novembre 2017 : le Conseil d'Administration de la RCA marquait son accord sur l'attribution du marché « renouvellement étanchéité des rives de toiture du centre aquatique Le Point d'Eau » à la société Asphaltage et Etanchéité.

Février 2018 : début du chantier.

Mai 2018 : réception provisoire des travaux.

En 2019

En mai 2019, le Conseil d'Administration marquait son accord sur la réception définitive du chantier.

▣ Réparation toiture haute

Suite à la tempête de janvier 2018, certaines rives de toiture au niveau de la plate-forme supérieure et une partie du revêtement de l'étanchéité de toiture ont été soulevées par le vent.

Il a également été constaté que la membrane d'étanchéité présente des fissures au droit d'une buse de ventilation. Il en découle des infiltrations dans le hall d'entrée principal.

Dans un 1er temps, nous avons interpellé la garantie décennale des constructeurs et sollicité leur intervention. Toutefois, il apparaît que ces travaux n'ont pas été pris en charge par la garantie décennale des constructeurs et n'entrent donc pas dans le cadre du litige entre la RCA et l'entreprise SINTRA +.

Nous avons donc interpellé notre organisme d'assurances et les avons sollicités pour la prise en charge de ces réparations mais également des dégâts causés. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse favorable de leur part.

La Régie Communale Autonome a donc procédé à la consultation de trois entreprises de toiture afin de procéder aux réparations de la toiture.

Le marché concernait les prestations suivantes :

- ⇒ Démolition / enlèvement et embarquement de l'étanchéité existante ;
- ⇒ Panneautage en multiplex marin sur chevrons en bois ;
- ⇒ Pose de nouveaux panneaux d'isolation en laine de roche ;
- ⇒ Pose d'une nouvelle étanchéité : membranes hautement polymérisées en PVC ;
- ⇒ Pose de nouveaux profils de rive de toiture en plaques d'acier revêtu de PVC.

En janvier 2019, le Conseil d'Administration désignait l'entreprise Asphaltage et Etanchéité pour la réalisation des travaux de réparation de la toiture haute. La réception provisoire de ce chantier a été validée par le Conseil d'Administration de mai 2019.

▣ **Divers petits travaux et réparations**

En juin 2018, l'entreprise FALLETTA, adjudicatrice du marché « petits travaux » de la RCA, débutait les travaux de réparation des carrellages soulevés avant d'être déclarée en faillite.

Fin décembre 2018, le Conseil d'Administration désignait l'entreprise MIGNONE sa en qualité d'adjudicataire du marché « petits travaux » pour la RCA pour une durée de 4 an.



En 2019, les travaux d'achèvement suivent leurs cours. On constate toutefois ne nouvelles infiltrations découlant sur de nouveaux soulèvements. Il sera donc envisagé de remédier à ces problèmes par le lancement d'un marché « étanchéité » dans le courant de l'année 2020.

En 2019 toujours, l'entreprise MIGNONE est intervenue pour les missions suivantes :

- Mise en conformité incendie de la Cafétaria ;
- Fourniture et pose d'une alimentation électrique sur la terrasse du site.

▣ **Mise à jour du système de vidéosurveillance et maintenance**

Durant l'année 2017, le système de vidéosurveillance du centre aquatique a connu plusieurs problèmes techniques.

En janvier 2018 et afin d'éviter de remplacer la totalité du matériel en place, une demande de remise en état des installations a été effectuée auprès de Cofely. Cette mise en ordre portait sur les éléments suivants :

- Remplacement de deux caméras dans les vestiaires ;

- Remplacement de l'écran de visualisation au niveau des maîtres-nageurs ;
- Remplacement de l'écran de visualisation au Space Ball ;
- Vérification du PC de l'accueil ;
- Remplacement de la carte graphique du Pc de la Direction.

Le montant total des réparations prévues par COFELY était de 14.221,88 € HTVA.

Le contrat de maintenance initial, contracté chez Proximus, s'est terminé fin 2017. Afin de pouvoir mettre en œuvre un nouveau contrat de maintenance, il était nécessaire de réaliser les travaux de remise en ordre du matériel, au préalable, et ce afin de disposer d'un système de vidéosurveillance en bon fonctionnement.

En janvier 2019, le Conseil d'Administration marquait son accord sur l'intégration de la maintenance des caméras de surveillance au contrat de « maintenance et garantie totale » (marché attribué à COFELY) sous la forme d'un avenant.

Gestion de dossiers

Au-delà de la mise en œuvre des investissements liés à l'aménagement du site, la Régie Communale Autonome gère également plusieurs dossiers relatifs au fonctionnement du centre aquatique tels que :

■ **Maintenance Point d'Eau - Expertise judiciaire**

Bref historique

Suite au litige entre la RCA et la société SINTRA PLUS, une expertise judiciaire a été mise en place en 2014.

En 2017, l'expert QUEWET, en charge du dossier, nous a transmis une proposition de transaction permettant ainsi d'éviter un procès long et coûteux.

En 2018, après de nombreuses rencontres et discussions entre les parties, l'expert nous transmet une nouvelle proposition de transaction, intégrant les remarques de la RCA en ce qui concerne les frais engendrés ainsi que les montants supportés par la garantie décennale des entrepreneurs.

En 2019

En février 2019, le projet de transaction est approuvé par le Conseil d'Administration. Celui-ci reprend les montants suivants :

Montants dus par la RCA A SINTRA	
Factures impayées contrat de maintenance	49.822,98 €
Montants dus par la RCA A CEGELEC	
Factures impayées prestations hors contrat	44.382,80 €
Montants dus par les auteurs de projets à La Ville	
Infiltration Dalle	8.409,50 €
Réparations têtes de colonnes	3.859,90 €
Franchise Police RC10	13.500,00 €
Sous total	25.769,40 €
Montants dus par les auteurs de projets à la RCA	
Oxydation structure toboggans	8.590,00 €
Dégradation du sauna	12.210,00 €
Corrosion chemin de câbles	8.500,00 €
Infiltration colonne toboggans	2.100,00 €
Ventilation de la zone de surf	4.248,75 €
Ventilation de la gaine d'ascenseur	1.250,00 €
Perte bénéfice fermeture sauna	3.791,93 €
Sous total	40.690,68 €
Montants dus par les auteurs de projets à Sintra	
Infiltration Dalle	13.900,00 €
Montants dus par les auteurs de projets-Autre montant	
Intervention dans les frais d'expertise judiciaire (à verser à la Ville ou à la RCA)	9.500,00 €
Montants dus par Sintra à la RCA	
Non développement toiture verte	8.090,00 €
Infiltration colonne toboggans	2.100,00 €
Sous total	10.190,00 €

Montants dus par Sintra à CEGELEC	
Factures impayées contrat de maintenance	45.285,88 €
Montants dus par Sintra-	
Intervention dans les frais d'expertise judiciaire (à verser à la Ville ou à la RCA)	4.750,00 €
Montants dus par CEGELEC à la RCA	
Eclats et fissures toboggan	1.695,00 €
Blocage fond mobile	9.573,97 €
Traitement des eaux	25.000,00 €
Perte de bénéfice fond mobile	4.964,50 €
Sous total	41.233,47 €
Montants dus par CEGELEC-Autre montant	
Intervention dans les frais d'expertise judiciaire (à verser à la Ville ou à la RCA)	4.750,00 €
Montants dus par LOTEC à la RCA	
Ventilation de la zone de surf	12.756,25 €
Remplacement du tapis de surf	5.500,00 €
Sous-total	18.246,25 €
Notes de crédit à établir de la part de SINTRA	
En faveur de la RCA (facture maintenance)	99.645,66 €
Notes de crédit à établir de la part de SINTRA	
Annulation des factures émises mais renvoyées	Montant des factures
En résumé :	
Somme à recevoir par la RCA 40.690,68 + 10.190,00+41.233,47+18.246,25	110.360,40 €
Somme à recevoir par la Ville :	25.769,40 €
Frais expertise judiciaire à recevoir (Ville ou RCA) 4.750,00+4.750,00+9.000,00	19.000,00 €
Somme due par la RCA	94.205,78 €
SOLDE A RECEVOIR - Hors frais expertise et somme Ville	16.154,62 €
SOLDE A RECEVOIR - Avec frais expertise et somme Ville : 16.154,62 + 25.769,40 + 19.000	60.924,02 €

■ Concession HORECA

Bref historique

En octobre 2018, la société SOCOREST, nouvel occupant de la concession Horeca du centre aquatique, prend possession des lieux. Une nouvelle concession de services est signée entre la RCA et le nouveau concessionnaire pour une durée de cinq ans renouvelable pour cinq années supplémentaires.

En 2019

Dans le courant du mois de septembre 2019, La société Socorest nous fait part de sa volonté de mettre fin à la collaboration et au contrat de concession.

La convention signée en 2018 prévoit un préavis de six mois à dater de la demande de résiliation de la société. Le contrat prendra donc fin en mars 2020

En octobre 2019 et suite à ces informations, le Conseil d'Administration de la RCA décide de relancer un nouvel appel à partenariat afin de désigner un nouveau concessionnaire pour la cafétariat du Point d'Eau. La désignation devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2020.

Représentations

Tels que précisés dans les statuts de la scrl Le Point d'Eau, la RCA doit être représentée majoritairement au sein des Conseils d'Administration et autres Assemblées Générales de la filiale. Le Président de la filiale doit être issu de la RCA.

Au 31/12/19, les représentants de la RCA au sein des instances de la scrl étaient les suivants :

Assemblée Générale :

- Pascal LEROY
- Philippe WATERLOT
- Danièle STAQUET
- Bertrand WART
- Jean-Claude WARGNIES

Conseil d'Administration :

- Pascal LEROY (Président de la SCRL conformément aux statuts de la RCA dans le cadre des filiales)
- Bertrand WART
- Jean-Claude WARGNIES

Conformément au contrat de concession et d'exploitation entre la scrl et la RCA, cette dernière participe aux comités de Pilotage de la scrl ainsi qu'aux Conseil d'administration et Assemblée Générale..

2. LA SCRL LOUVEXPO



Depuis décembre 2016 et la filialisation du Louvexpo, la SCRL est tenue de présenter son propre rapport d'activités annuel.

Siège social de la SCRL Louvexpo

Rue Arthur Delaby 7 à 7100 La Louvière.

Investissements

Aucun investissement n'a été effectué par la RCA en 2019.

Représentations

Tels que précisé dans les statuts de la scrl Louvexpo, la RCA doit être représentée majoritairement au sein des Conseils d'Administration et autres Assemblées Générales de la filiale. Le Président de la filiale doit être issu de la RCA.

Au 31/12/19, les représentants de la RCA étaient les suivants :

Assemblée Générale :

- Leslie LEONI ;
- Jean-Claude WARGNIES ;
- Philippe WATERLOT ;
- Sergio SPOTO.

Conseil d'Administration :

- Leslie LEONI ; (Présidente de la SCRL conformément aux statuts de la RCA dans le cadre des filiales)
- Philippe WATERLOT ;
- Sergio SPOTO.

Conformément au contrat de concession et d'exploitation de la scrl, la RCA participe également aux Comités de Pilotage de la scrl ainsi qu'aux Conseils d'Administration et aux Assemblées Générales.



C *FONCTIONNEMENT DE LA RCA*

1 *Siège social de la RCA*

Le siège social de la RCA est établi à l'Hôtel de Ville de La Louvière, place Communale n°1 à 7100 LA Louvière.

Par ailleurs l'exploitation se fait Place de la Concorde n°15.

2 *Composition du Conseil d'Administration*

Liste des Administrateurs de la RCA au 01/01/19

Le Président,

- Jacques GOBERT

Les Administrateurs :

- Michel DI MATTIA
- Antonio GAVA
- Amedeo CERNERO
- Laurent WIMLOT
- Danièle STAQUET
- Michaël VAN HOOLAND
- Michel BURY
- Alain POURBAIX
- Sergio SPOTO
- Damien DE DORLODOT

Suite aux élections d'octobre 2018, la liste des représentants a été modifiée de la manière suivante :

Le Président, GOBERT, Jacques

Les Administrateurs :

- Amédéo CERNERO
- Michele DI MATTIA
- Laurent WIMLOT

- Danièle STAQUET
- Jean-Claude WARGNIE
- Alexandra DUPONT
- Antoine HERMANT
- Alain POURBAIX
- Sergio SPOTO
- Damien DE DORLODOT

Les Observateurs :

- Didier CREMER
- Michaël VAN HOOLAND

En mars 2019, Monsieur Bertrand WART était désigné en tant que représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Hainaut. Monsieur Loris RESINELLI remplaçait quant à lui Monsieur Michaël VAN HOOLAND en tant qu'observateur.

En mai 2019, Monsieur WATERLOT remplaçait Monsieur POURBAIX en tant que représentant du CPAS.

En juillet 2019, Madame Leslie LEONI remplaçait Monsieur Michèle DI MATTIA en tant que représentant pour la Ville.

En octobre 2019, Monsieur Pascal LEROY remplaçait Monsieur Amédéo CERNERO en tant que représentant pour la Ville.

La liste des Administrateurs de la RCA au 31/12/19 est donc la suivante :

Le Président, GOBERT, Jacques

Les Administrateurs :

- Pascal LEROY
- Leslie LEONI
- Laurent WIMLOT
- Danièle STAQUET
- Jean-Claude WARGNIE
- Alexandra DUPONT
- Antoine HERMANT

- Philippe WATERLOT
- Sergio SPOTO
- Damien DE DORLODOT
- Bertrand WART

Les Observateurs :

- Didier CREMER
- Loris RESINELLI

Les collaborateurs

Le Secrétaire : Rudy ANKAERT ;

Le Trésorier : Mehdi MEZHOUD ;

La Directrice : Stefana BAI0.

3 Tenue des séances et délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à raison de 12 séances en 2019 les 25 janvier, 22 février, 26 mars, 03 mai, 24 mai, 21 juin, 05 juillet, 30 août, 04 octobre, 25 octobre, 09 novembre, 22 novembre et 20 décembre.

4 Composition du Bureau Exécutif

Liste des Administrateurs de la RCA du 01/01/19 au 31/12/19 :

Le Président : Jacques GOBERT,

Les Administrateurs :

- Laurent WIMLOT (Vice-Président) ;
- Sergio SPOTO.

Les collaborateurs

Le Secrétaire : Rudy ANKAERT ;

Le Trésorier : Mehdi MEZHOUD ;

La Directrice : Stefana BAI0.

5 Tenue des séances et délibérations du Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif s'est réuni à raison de 12 séances en 2019 les 25 janvier, 22 février, 26 mars, 03 mai, 24 mai, 21 juin, 05 juillet, 30 août, 04 octobre, 25 octobre, 09 novembre, 22 novembre et 20 décembre.

6 Composition du Collège des Commissaires – Réviseurs d'entreprises

Le Conseil Communal en sa séance du 26/02/18, a approuvé la décision du Conseil d'Administration de la RCA du 26/01/18 de désigner le bureau JOIRIS-ROUSSEAU de La Louvière en qualité d'adjudicataire du marché de service « désignation d'un réviseur d'entreprises pour la RCA » pour une durée de trois ans. Monsieur Merveille SIASSIA-BULA a quant à lui été désigné en tant que Commissaire aux comptes par le Conseil Communal.

7 Autres désignations

Néant

8 Représentations de la RCA

Au-delà des dossiers dont elle a la gestion, la RCA est régulièrement représentée au sein des instances suivantes :

- Commission de rénovation urbaine ;
- Conseil d'Administration de l'asbl Gestion Centre-Ville Centre de Vie ;
- Conseil d'Administration de l'asbl Décrocher la Lune ;
- Comité technique du dossier « Projet de Ville » ;
- Comité de Pilotage « Etangs de Strépy » ;
- Comité de Pilotage du Louvexpo ;
- Comité de Pilotage du Point d'Eau ;
- Conseil d'Administration et Assemblée Générale du Louvexpo ;
- Conseil d'Administration et Assemblée Générale du Point d'Eau.

Autres représentations :

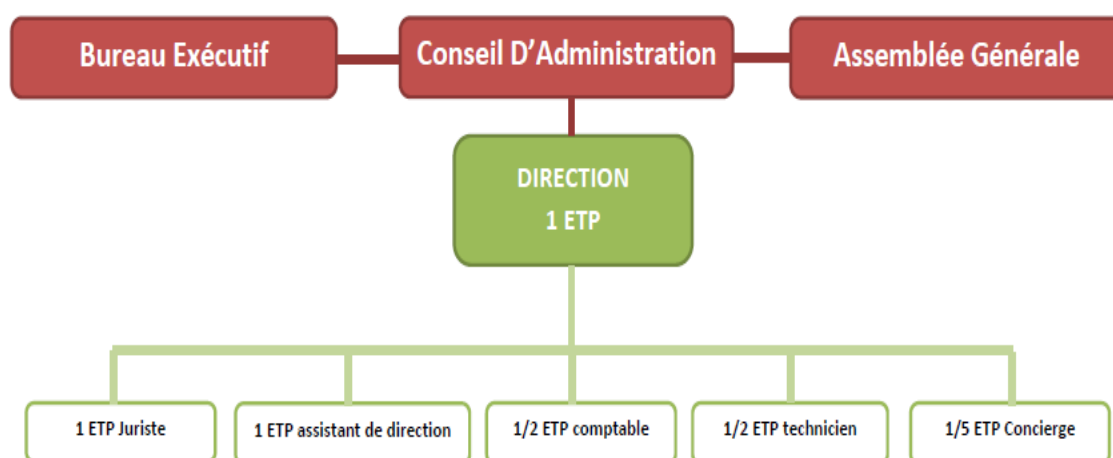
- Réunions avec le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) ;
- Participation au sein du groupe moteur du projet STRADA ;
- Diverses réunions avec IGRETEC (parking Boch et dossier relatif à la réhabilitation du DEF) ;
- Participation à des réunions dans le cadre de l'aménagement de la Cour Pardonche ;
- Participation à des réunions dans le cadre du dossier URBACT ;
- Gestion du dossier « Théâtre » ;
- ...

9 Personnel de la RCA

Au 31/12/2019, l'équipe administrative de la RCA se compose de 4,2 ETP :

- Une Directrice : Stefana BAIO – 1 ETP.
- Une juriste : Morena NONCLERCQ – 1 ETP.
- Un assistant de direction : Anthony LAÏ – 1 ETP.
- Un comptable : Driss DRIOUICHE – ½ ETP.
- Un technicien de chantier : Fabrizio LUONGO – ½ ETP.
- Un concierge : Driss DRIOUICHE – 1/5 temps.

Ci-après, l'organigramme de la RCA au 31/12/18



10 Assurances

Ethias est le prestataire de service depuis novembre 2017 et ce via un marché conjoint avec la Ville. Le marché de services est conclu pour une période d'un an reconductible trois fois une année. Celui-ci a été reconduit pour l'année 2019.

11 Comptabilité

Les comptes 2018 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 24/05/19. Le Conseil Communal de juin 2019 a approuvé les comptes et donné décharge aux Administrateurs.

La Fiduciaire LEEMANS a été désignée par le Conseil d'Administration du 27/01/17, en qualité d'adjudicataire du marché « comptabilité » jusque fin janvier 2020, date à laquelle le marché devra être relancé.

12 Marchés publics

En 2019, la RCA s'est inscrit dans différents marchés publics, de services, de fournitures et de travaux tels que :

Marchés de services lancés en 2019

Marchés RCA

- Désignation d'une société immobilière pour la gestion du patrimoine de la RCA : marché de services attribué à l'agence LIC (L'Immobilière du Centre) en décembre 2019.
- Désignation d'un cabinet d'avocat en vue du recouvrement de la créance du dossier « Mission for Growth » : marché de services attribué à Maître TERRASI en mai 2019.
- Désignation d'un cabinet notarial pour l'estimation d'un bâtiment : marché de services attribué à Maître FRANEAU en octobre 2019.
- Désignation d'une société pour la maintenance du chauffage du Chalet des étangs / conciergerie : marché de services attribué à ALYXEL en décembre 2019
- Désignation d'un cabinet d'avocat en vue de la rédaction de convention d'occupation des surfaces sises rue Kéramis n°26 : marché de services attribué au Cabinet CENTRIUS en décembre 2019.

Marchés de fournitures

Marchés RCA

- Désignation d'une société pour l'acquisition de chaises de bureaux ergonomiques ; marché de fournitures attribué à la société BEDIMO en juin 2019.

Marchés de travaux

- Désignation d'une société en en charge de la réparation des rives de toiture au niveau de la plate-forme supérieure et d'une partie revêtement d'étanchéité du Point d'Eau : marché de travaux attribué à la société ASPHALTAGE ET ETANCHEITE en janvier 2019.

Marchés en cours

- Marché de services « maintenance et garantie totale » pour le Point d'eau ; marché attribué à COFELY Services en 2015 pour une durée de 10 ans.
- Marché de services « leasing véhicule » pour le Louvexpo ; marché attribué à BELFIUS en 2015 pour une durée de 4 ans.
- Marché de services VILLE-RCA « téléphonie fixe et internet » pour la RCA ; marché attribué à PROXIMUS en 2016 pour une durée de 4 ans ;
- Marché de services VILLE-RCA « coordination sécurité chantiers » pour la RCA ; marché attribué à PS2 en 2017 pour une durée de 3 ans ;
- Marché de services VILLE-RCA « téléphonie mobile » pour la RCA ; marché attribué à PROXIMUS en 2016 pour une durée de 4 ans ;
- Marché de services VILLE-RCA « assurances » pour la RCA ; marché attribué à ETHIAS en 2017 pour une durée de 4 ans ;
- Marché de services « fiduciaire » pour la RCA ; marché attribué à la fiduciaire LEEMANS en 2017 pour une durée de 3 ans ;
- Marché de services « communication » pour la RCA et ses filiales ; marché attribué à C9 en 2017 pour une durée de 3 ans ;
- Marché de services « Service de prévention externe » pour la RCA et ses filiales ; marché attribué à ARISTA en 2016 pour une durée de 4 ans ;
- Marché de services « Agence Intérim » pour la RCA et ses filiales ; marché attribué à DAOUST en 2016 pour une durée de 4 ans ;



D *Annexes*

1 *Comptes annuels 2019*

2 *Fiches PDU*

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

ACTIFS IMMOBILISES		20/28	20.881.563,57
I. Frais d'établissement		20	
202100 AUTRES FRAIS HALL DES EXPOS			47.795,00
202109 AMTS S/AUTRES FRAIS HALL DES EXPOS			(47.795,00)
II. Immobilisations incorporelles (ann. I; A)		21	
214000 LOGICIELS			3.104,15
214900 AMTS S/ LOGICIELS			(3.104,15)
III. Immobilisations corporelles (ann. I; B)		22/27	20.843.491,37
A. Terrains et constructions		22	6.991.331,36
221002 CONSTRUCTION HALL DES EXPOS			9.373.314,26
221900 AMTS S/CONSTRUCTION			(3.040.464,62)
223500 VAL.D'ACQU. TERME RENONCIATION ACCESSION			724.243,00
223900 AMTS SUR AUTRES DROITS REELS			(65.761,28)
B. Installations; machines et outillage		23	403.840,43
234000 MATERIEL LOUVEXPO			873.630,06
239000 AMTS S/MATERIELS ET INSTALLATIONS			(469.789,63)
C. Mobilier et matériel roulant		24	14.191,44
240000 MOBILIER DE BUREAU			73.643,95
240100 MATERIEL DE BUREAU			2.704,73
240200 MATERIEL INFORMATIQUE			1.026,35
240400 MATERIEL ETANG STREPY			4.961,49
240409 AMORT S/MATERIEL ETANG STREPY			(1.727,00)
240900 AMTS S/MOB. ET MAT. DE BUREAU			(66.418,08)
D. Location-financement et droits similaires		25	12.020.198,96
251000 DROIT D'EMPHYTEOSE CENTRE AQUATIQUE			16.807.070,00
251001 TRAVAUX RENOVATION CENTRE AQUATIQUE			320.901,35
251900 AMTS S/DR. EMPHYTEOSE CENTRE AQUATIQUE			(5.602.177,42)
251901 AMORT S/ AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQUE			(128.360,56)
252000 DROIT D'EMPHYTEOSE ETANG STREPY			676.918,03
252010 DROIT D'EMPHYTEOSE TERRAIN ETANG STREPY			1,00
259251 AMORT S/DT EMPHYT ETANGS STREPY			(54.153,44)
E. Autres immobilisations corporelles		26	589.664,30
260100 AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQUE			665.361,87

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

261200 AMENAGEMENTS HALL EXPO		205.838,02
261209 AMORT S/ AMENAGEMENTS HALL EXPO		(107.969,49)
261900 AMORT S/AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQUE		(238.952,89)
262000 IMMEUBLES DONNES EN EMPHYTEOSE		281.200,00
262001 IMMEUBLES DONNES EN EMPHYTEOSE - AMENAG.		1.034.120,56
262050 AMENAGEMENTS ETANGS STREPY		88.088,61
262059 AMORT S/AMENAGEMENTS ETANG STREPY		(26.165,33)
262100 AMENAGEMENT TRAVAUX PLACE MANSART		3.558,60
262900 AMTS S/IMMEUBLES DONNES EN EMPHYTEOSE		(1.315.320,56)
264000 OEUVRE D'ART		1.000,00
269262 AMORT S/AMENAG PLACE MANSART		(1.095,09)
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	824.264,88
270010 IMMOB EN COURS RUE SYLVAIN GUYAUX 46-48		299.350,09
270015 IMMOB EN COURS TRAVAUX LOUVEXPOS		39.635,39
270020 IMMOB EN COURS RUE KERAMIS		297.117,92
270030 IMMOB EN COURS RUE ALBERT 1°		188.161,48
IV. Immobilisations financières (ann. I; C et II)	28	38.072,20
280000 PARTICIPATIONS S.C.R.L. POINT D'EAU		375.000,00
280010 PARTICIPATIONS S.C.R.L. LOUVEXPO		75.000,00
280011 PARTICIPATION LOUVEXPOS K NON APPELE		(37.500,00)
280900 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES		(375.000,00)
288012 PARTICIPATION IGRETEC		6,20
288400 CAUTIONNEMENT - SECRETARIAT SOCIAL		566,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	10.550.479,26
V. Créances à plus d'un an	29	574.781,17
B. Autres créances	291	574.781,17
291000 CREANCE CENTRE HABITAT		540.000,00
291100 CREANCE CRAC CONV. 090-1544302-15		34.781,17
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	1.410.599,78
A. Stocks	30/36	1.410.599,78
350004 PROJET ST JULIEN		1.021.290,89
350007 PROJET R. CHOCOLATIERIS CONTOURNEMENT		14.803,08
350009 IMMEUBLE RUE DE LA LOI		374.505,81
VII. Créances à un an au plus	40/41	7.482.072,23
A. Créances commerciales	40	6.386.362,22
400000 CLIENTS		6.320.901,75

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

404000	FACTURES A ETABLIR		82.037,46	
404100	N.C. A RECEVOIR		(33.962,45)	
406001	PROV EXPERTISE SINTRA A RECUPERER		6.493,60	
407000	CREANCES DOUTEUSES		64.491,49	
409000	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)		(53.599,63)	
B. Autres créances		41	1.095.710,01	
411200	COMPTE COURANT ADMINISTRATION TVA		61.415,22	
411210	TVA A REGULARISER		1.306,68	
414000	PRODUITS A RECEVOIR		2.152,77	
416101	AVANCE DE TRESORERIE POINT D 'EAU		100.000,00	
416200	COMPTE-COURANT VILLE DE LA LOUVIERE		5,00	
416205	COMPTE COURANT LOUVEXPOS		230,34	
416214	C/C DECOMPTE LITIGE SINTRA VIA UYTENDAE		94.216,33	
416400	CREANCE CRAC CONV.090-1544302-15		2.631,52	
416503	SUBSIDE REDYNAM CENTRE VILLE A RECEVOIR		25.993,38	
416720	SUBSIDE DE FONCTIONNEMENT A RECEVOIR		743.868,04	
416730	SUBSIDE VALORISATION ETANGS A RECEVOIR		30.715,73	
416731	SUBSIDE S. GUYAUX/ LOI A RECEVOIR		13.175,00	
416732	SUBSIDE GESTION KERAMIS A RECEVOIR		20.000,00	
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)		50/53		23.845,81
532000	DEPOT A TERME 091-0128619-26		9.527,78	
532010	DEPOT TERME 091-0174073-84 PLAN LOGEMENT		1.458,60	
532020	DEPOT TERME 091-0174587-16 DLL3		12.859,43	
IX. Valeurs disponibles		54/58		992.271,83
550000	DEXIA 091-0128615-22		793.251,31	
550010	DEXIA 091-0174072-83 PLAN LOGEMENT		47.917,60	
550030	DEXIA 091-0178110-47 CENTRE AQUATIQUE		72.571,95	
550040	DEXIA 091-0179430-09 LL EXPO		48,29	
550050	DEXIA EXPO 091-0178109-46		78.482,68	
X. Comptes de régularisation		490/1		66.908,44
490000	CHARGES A REPORTER		5.515,74	
491000	PRODUITS ACQUIS		61.392,70	
Montant total de l'actif				31.432.042,83

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

CAPITAUX PROPRES		10/15	9.394.243,99
I. Capital (ann. III)		10	552.793,00
A. Capital souscrit		100	552.793,00
100001 FONDS PERMANENT RCA			552.793,00
IV. Réserves		13	229.034,57
A. Réserve légale		130	55.279,30
130000 RESERVE LEGALE			55.279,30
D. Réserves disponibles		133	173.755,27
133100 RESERVES DISPONIBLES			173.755,27
V. Bénéfice reporté		140	1.301.350,15
140000 BENEFICE REPORTE			1.301.350,15
Solde 6 et 7		149	314.480,43
*** 149999 RESULTAT PROVISoire REPORTE			314.480,43
VI. Subsidés en capital		15	6.996.585,84
150000 SUBSIDES LOGEMENT CONVENTION 2005-2007			2.622.005,96
150501 SUBSIDE HALL DES EXPOS			9.284.943,55
150510 SUBSIDE INVESTISSEMENTS FEDER			216.024,81
150511 SUBSIDE INVESTISSEMENTS FEDER			750.452,57
150520 SUBSIDE VILLE ALBERT 1°			160.000,00
150530 SUBSIDE VILLE SYLVAIN GUYAUX			58.528,00
151000 MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDES LOGEMENT			(2.622.005,96)
151501 MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDE HALL EXPO			(2.956.842,69)
151510 MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDE FEDER			(141.184,88)
151511 MONT. TRANSF. AUX RES. SUBSIDE FEDER			(375.335,52)
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	2.570.000,00
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)		160/5	2.570.000,00
164000 PROVISION POUR LITIGE DRUEZ			100.000,00
165100 PROVISION US- THEATRE			2.470.000,00
DETTES		17/49	19.467.798,84

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	11.994.900,72
A. Dettes financières	170/4	34.781,17
1. Etablissements de crédit; dettes de location-financement et as...	172/3	34.781,17
173000 DETTE CRAC CONV. 090-1544302-15		34.781,17
D. Autres dettes	178/9	11.960.119,55
179000 DETTE VILLE EMPHYT.CENTRE AQUATIQUE		10.695.410,00
179001 DETTE - INDEMNITE D'ACCESSION		641.943,00
179002 DETTE VILLE EMPHYT.ETANG BRACQUEGNIES		622.766,55
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	5.830.121,57
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	541.933,90
423000 EMPRUNT CRAC CONV.090-1544302-15		2.631,52
429000 DETTE VILLE EMPHYT.CENTRE AQUAT. CT		509.305,00
429001 DETTE - INDEMNITE D'ACCESSION		16.460,00
429002 DETTE VILLE EMPHYT.ETANG STREPY CT		13.537,38
B. Dettes financières	43	1.000.000,00
1. Etablissements de crédit	430/8	1.000.000,00
430001 CPH 918074- ACHAT GALERIE DRAPEAU BLANC		1.000.000,00
C. Dettes commerciales	44	2.918.980,83
1. Fournisseurs	440/4	2.918.980,83
440000 FOURNISSEURS		2.734.888,40
444000 FACTURES A RECEVOIR		217.947,65
444100 N.C. A ETABLIR		(33.855,22)
D. Acomptes reçus sur commandes	46	45.000,00
460000 ACOMPTES RECUS ST JULIEN		45.000,00
E. Dettes fiscales; salariales et sociales	45	28.826,43
1. Impôts	450/3	5.345,01
451900 TVA A REGULARISER		5.345,01
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	23.481,42
454000 OFFICE NATIONAL SECURITE SOCIALE		2.779,86

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

456000	PEC. DE VAC. PERSONNEL DIRECTION		20.701,56	
F. Autres dettes		47/48	1.295.380,41	
488000	CAUTION LOCATIVE ETANG		700,00	
488100	SUBSIDE REDYNAMISAT° DECROCHER LA LUNE		256,97	
488105	SUBSIDE REDYNAMISAT° CENTRE VILLE		3.200,00	
488106	SUBSIDE REDYNAMISAT° ASBL CENTRAL		2.600,00	
488107	SUBSIDE VALORISATION ETANGS STREPY		307.152,79	
488108	SUBSIDE SYLVAIN GUYAUX/LOI		73.222,00	
489100	CLIENTS POINT D'EAU		1.832,80	
489101	SUBSIDE A VERSER LOUVEXPOS		83.336,00	
489200	COMPTE-COURANT LE POINT D'EAU		6.294,15	
489201	SUBSIDE A VERSER POINT D 'EAU		804.170,00	
489900	DETTES - COMMUNE DE LA LOUVIERE		12.615,70	
X. Comptes de régularisation		492/3	1.642.776,55	
492650	INTERETS A IMPUTER		2.172,22	
493000	PRODUITS A REPORTER		551,35	
493001	SUBSIDE REDYNAMISATION A REPORTER		115.244,48	
493002	SUBSIDE FR.GESTION KERAMIS A CONSOMMER		6.770,73	
493003	SUBSIDE A CONSOMMER RUE DU TEMPLE		550.000,00	
493500	SUBSIDE LOGEMENTS A RECONSTITUER		533.222,35	
493504	SUBSIDE PGV - Rue du Moulin		434.815,42	
Montant total du passif			31.432.042,83	

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

COMPTE DE RESULTATS

I. Produits et charges d'exploitation

Chiffre d'affaires	70		1.520.616,10
700102 VENTE ST JULIEN		482.946,10	
700103 VENTE TERRAIN RUE DES CHOCOLATIER		12.670,00	
700104 VENTE GALERIE DRAPEAU BLANC		1.025.000,00	
Autres produits d'exploitation	71/74		3.842.266,06
715000 VAR. STOCKS IMM. CONSTR DEST. A VENTE		188.994,18	
740000 SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT RCA		350.000,00	
740001 SUBSIDE LOYER LOUVEXPO		12.113,90	
740002 SUBSIDE VILLE DE LA LOUV. CENTRE AQUAT.		509.305,00	
740005 SUBSIDE CANON PARKING LOUVEXPOS		24.789,29	
740006 INDEMNITE COMPENSATOIRE PARKING LEXPOS		16.460,00	
740007 SUBSIDE CANON ETANG STREPY		14.120,36	
740008 CONSOMMATION SUBSIDE KERAMIS		13.229,27	
740051 FRAIS D'ACTE A RECUPERER		17.521,64	
740055 PRESTATIONS & SERVICE VILLE LA LOUVIERE		23.512,71	
740100 CONCESSION CAFETARIA		31.212,21	
740105 CONCESSION CAFETARIAT - ELECTRICITE		13.998,18	
740150 CONCESSION CHALET ETANGS		19.742,61	
740300 RECUP. FRAIS LOUVEXPO		55.558,35	
740305 RECUPERAT° LOUVEXPO - VEH BOXER		5.574,03	
740310 RECUPERAT° LOUVEXPO - VEH TOURAN		8.189,08	
740311 RECUPERAT° LOUVEXPO - VEH MONDEO		224,82	
740314 RECUPERAT° LOUVEXPO -PHOTOCOPIEUSE RICOH		801,86	
740320 RECUPERAT° LOUVEXPO - ENTRETIEN		39.149,46	
740325 RECUPERAT° LOUVEXPO - GAZ		8.101,86	
740330 RECUPERAT° LOUVEXPO - ELECTRICITE		26.859,02	
740335 RECUPERAT° LOUVEXPO - EAU		251,41	
740340 RECUPERAT° LOUVEXPO - PRECOMPTE IMMOB		55.374,72	
740410 RECUPERATION FRAIS L CARRE		6.219,90	
740500 RECUPERATION FR. POINT D'EAU		22.062,37	
740505 RECUPERAT° POINT EAU - GAZ		110.625,40	
740510 RECUPERAT° POINT EAU - ELECTRICITE		225.031,89	
740515 RECUPERAT° POINT EAU - EAU		87.262,19	
740516 RECUPERAT° POINT EAU TAXE EAUX USEES		55.611,06	
740520 RECUPERAT° POINT EAU - ENTRETIEN		266.784,31	
740600 DROIT D'EXPLOITER POINT D'EAU		33.000,00	
740610 DROIT D' EXPLOITER LOUVEXPOS		120.000,00	
740620 INTERESSEMENT RESULTAT LOUVEXPOS		2.152,77	
740641 SUBSIDE A REVERSER POINT EAU		1.200.000,00	
740642 SUBSIDE A REVERSER LOUVEXPO		250.000,00	
740700 INDEMNITE RENONCIATION A ACCESSION		1,00	
743000 DEDUCTION STRUCTURELLE ONSS		2.061,94	
746000 AVANTAGES EN NATURE		9,00	
747102 LOYER APPARTEMENT MANSART 1 - DE GREEF		788,20	
747103 LOYER APPARTEMENT MANSART 2 - VERDIN		1.760,95	
747104 LOYER COMMERCES - LOMBARDO		4.362,76	
747105 LOYER COMMERCE - HELLINKS		4.662,76	
747150 LOYER ETANG		3.150,00	

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

747250	LOYER HELLAS		11.400,00	
748000	RECUPERATION SINISTRE		235,60	
Approvisionnements; marchandises ; } mentions Services et biens divers } facultatives		60/61		
Approvisionnements		60		(1.491.001,07)
605004	AMENAGEMENT ST JULIEN		(723.328,25)	
605009	ACHAT DRAPEAU BLANC		(1.042.521,64)	
605015	IMMEUBLE RUE DE LA LOI		(9.655,50)	
609500	VAR. DE STOCK IMMEUBLES DEST. VENTE		284.504,32	
Services et biens divers		61		(1.282.916,31)
610005	LOYER CANON ETANGS DE STREPY		(582,98)	
610100	CANON ANNUEL LOUVEXPOS		(12.113,90)	
610101	CANON ANNUEL PARKING LOUVEXPOS		(23.923,53)	
610110	LOYERS PLACE MANSART		(1,00)	
610221	LOYERS PHOTOCOPIEUSE LOUVEXPO		(927,02)	
610222	LOCATION MATERIEL ET PRESTATION LOUVEXPO		(13.055,66)	
610224	LOCATION VOITURES MONDEO 1NFU350		(248,43)	
610225	LOCATION VOITURES BOXER 1NJJ464		(6.414,56)	
610228	LOCATION VEHICULE TOURAN 1TDY983		(9.534,94)	
610250	SYSTEME ALARME SENTIER DES PRES		(46,88)	
611000	ENTR. ET REP. LOCAUX CENTRE AQUATIQUE		(313.636,12)	
611001	ENTR. ET REP. BAT. LOUVEXPO		(150.449,35)	
611003	ENTR. ET REP. RESIDENCE S. GUYAUX		(249,33)	
611005	ENTR. ET REP. PLACE MANSART		(979,78)	
611006	ENTRETIEN ET REP BAT CHALET/ETANG		(5.307,28)	
611008	ENTRETIEN ET REPARATION RCA		(914,09)	
611100	ENTR. ET REPARATIONS BAT PL MANSART		(1.547,19)	
611111	ABONNEMENT INFORMATIQUE		(3.954,05)	
611112	INFORMATIQUE/HEBERGEMENT SERVEUR		(871,61)	
611113	ACHATS LICENCES - REFACTUREE		(9.333,45)	
612001	EAU - POINT EAU		(88.815,09)	
612002	EAU- LOUVEXPOS		(253,67)	
612003	EAU PLACE JULES MANSART		(38,18)	
612004	EAU - SENTIER DES PRES		(51,71)	
612011	GAZ LOUVEXPO		(7.306,84)	
612012	GAZ - POINT EAU		(111.999,32)	
612013	GAZ - PLACE JULES MANSART		(33,35)	
612021	ELECTRICITE - POINT EAU		(236.057,06)	
612022	ELECTRICITE MANSART		(5,53)	
612023	ELECTRCITE - LOUVEXPOS		(27.677,57)	
612024	ELECTRICITE - PLACE MANSART		(200,09)	
612025	ELECTRICITE - RUE ALBERT 1ER		51,65	
612026	ELECTRICITE - SENTIERS DES PRES		(69,89)	
612100	TELEPHONE		(324,53)	
612110	MOBILOPHONIE		(467,97)	
612200	LIVRES-BIBLIOTHEQUES-DOC. PROFESS.		(860,27)	
612205	FRAIS DE PUBLICATIONS		(1.124,10)	
612210	FORMATIONS PROF.		(703,33)	
612300	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU		(189,18)	
612400	PETIT OUTILLAGE ET PETIT MATERIEL		(15,74)	

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

613100	ASSURANCE INCENDIE		(1.144,83)	
613101	ASSURANCE INCENDIE 2016		(33,55)	
613102	ASSURANCE INCENDIE 2017		(260,14)	
613103	ASSURANCE INCENDIE 2018		(616,90)	
613105	ASSURANCE INCENDIE S GUYAUX		(5.731,07)	
613110	ASSURANCE VOITURE		(148,06)	
613116	ASSURANCE INCENDIE PLACE MANSART		(142,15)	
613117	ASSURANCE INCENDIE LOUVEXPOS		(2.798,67)	
613118	ASSURANCE INCENDIE RUE ALBERT DELABY		(2,35)	
613119	ASSURANCE INCENDIE SENTIER DES PRES		(209,70)	
613121	ASSURANCE INCENDIE RUE ALBERT 1ER		(45,53)	
613130	ASSURANCE RC		(5.627,50)	
613131	ASSURANCE RC 2018		(1.679,84)	
613145	ASSURANCE VOYAGE ETHIAS ASSISTANCE		(152,00)	
613150	ASSURANCES VOL		(1.005,48)	
613160	ASSURANCES RISQUES (HALL - EVENTS)		(1.317,32)	
613161	ASSURANCE TS RISQUE 2017		(539,05)	
613195	ASSURANCE BRIS MACHINE TOUS RISQUE		(831,07)	
613202	HONORAIRE MODERO		(340,90)	
613207	HONORAIRES REVISEUR ROUSSEAUX		(5.052,50)	
613209	HONORAIRES AGENCES IMMOB., SYNDIC.		(6.493,74)	
613210	HONORAIRES SPRL BECF		(18.434,92)	
613211	HONORAIRES SECRET.SOCIAL GROUPE S		(2.486,20)	
613214	HONORAIRES SODEXO - AWARD SERVICES		(14,44)	
613220	COTISATIONS PROFESSIONNELLES		(905,27)	
613223	HONORAIRES NOTAIRE J FRANEAU		(16.203,62)	
613224	HONORAIRES NOTAIRE BAVIER		(10.888,15)	
613227	HONORAIRES UYTENDAELE		(7.242,58)	
613228	HONORAIRES HUISSIER LEROY- MICHEL		(39,57)	
613230	DONS LIBERALITES		(968,00)	
613231	HONORAIRES LAURENT STREPENNE		(25.117,63)	
613247	HONORAIRE PS2 - BUREAU ETUDE		(1.938,93)	
613251	HONORAIRE HUISSIERS SPRL REFLEX HDJ		(750,00)	
613252	HONORAIRE EXPERT CHARLES QUEWET		(9.119,12)	
613300	FRAIS DEPLACEMENTS DU PERSONNEL		(655,07)	
614000	ANNONCES ET INSERTIONS		(3.203,58)	
614600	FRAIS DE RECEPTION		(147,91)	
614610	FRAIS DE RESTAURANTS		(60,10)	
614630	FRAIS DE PARKING		(4,60)	
617000	PERSONNEL MIS A DISPOSITION CPAS LL		(120.331,35)	
A.B.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		2.588.964,78
	Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C.	Rémunérations; charges sociales et pensions (ann. VI; 2) (-)	62		(176.451,14)
620000	REMUNERATIONS PERSONNEL DE DIRECTION		(126.739,73)	
620300	REMUNERATIONS Ô MEMBRES DU PERSONNEL		(2.853,44)	
621000	COT.PATR.ASS.SOC. APPTS (Administration)		(38.170,11)	
623000	ASSURANCE LOI		(1.203,74)	
623300	MEDECINE DU TRAVAIL		(273,25)	
623803	CHEQUE-REPAS (Administration)		(2.880,00)	
623804	CHEQUE REPAS QUOTE PART TRAV.		784,80	

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

623900	AUTRES FRAIS DE PERSONNELS		(9,00)	
625000	PROV. PEC. DE VACANCES - DOTATIONS		(20.701,56)	
625100	PROV. PECULE DE VACANCES - REPRISES		15.594,89	
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630		(1.150.092,50)
630222	DOT. AMTS CONSTRUCTION LOUV'EXPO		(391.372,87)	
630234	DOT AMTS MATERIEL LOUVEXPO		(99.883,19)	
630242	DOT AMTS MOB. ET MAT. BUREAU LOUV'EXPO		(2.990,70)	
630249	DOT AMORT S/MAT ETANG STREPY		(1.637,29)	
630250	DOT. AMTS S/EMPHYTEOSE CENTRE AQUAT.		(509.254,22)	
630254	DOT AMORT SUR AMENGAG ETANG STREPY		(14.174,53)	
630256	DOT AMORT S/ AMENAG CENTRE AQUATIQUE		(32.090,14)	
630261	DOT AMORT S/ AMENAGEMENTS CENTRE AQUATIQ		(66.953,72)	
630262	DOT AMORT S/AMENAG PLACE MANSART		(365,03)	
630263	DOT AMORT S/ AMENAGEMENTS HALL EXPO		(23.027,25)	
630264	DOT AMORT S/AMENAGEMENTS HALL EXPO		(8.343,56)	
F.	Provisions pour risques et charges (dotations -; utilisations et reprises +)	635/7		37.851,00
637100	UTILISATIONS ET REPRISES PROV RISQUES		37.851,00	
G.	Autres charges d'exploitation (-)	640/8		(1.592.113,43)
640130	AMENDE ADMINISTRATIVE		(50,00)	
640220	TAXE DEVERSEMENT EAUX USEES		(55.611,06)	
640300	PRECOMPTE IMMOBILIER		(14.224,92)	
640302	PRECOMPTE IMMOBILIER LOUVEXPO		(55.374,72)	
640303	PRECOMPTE IMMOBILIER SYLVAIN GUYAUX		(5.849,13)	
640304	PRECOMPTE IMMOBILIER ST JULIEN		(284,64)	
640305	PRECOMPTE IMMOBILIER CHALET ETANG		(4.037,10)	
640306	PRECOMTPE IMMOBILIER KERAMIS		(6.681,86)	
640740	SUBSIDE RETROCEDE LOUVEXPOS		(250.000,00)	
640741	SUBSIDE RETROCEDE POINT D 'EAU		(1.200.000,00)	
{	Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
{	Perte d'exploitation (-)	64/70		(291.841,29)
II.	Produits financiers	75		482.784,11
750000	INTERETS S/ CREANCE CRAC CONV 24052011		346,81	
753210	SUBVENTION SUBSIDE FEDER		111.039,56	
753220	SUBSIDE FEDER LOUVEXPO		371.397,74	
Charges financières (-)		65		(6.395,15)
650030	INTERETS S/ DETTES CRAC CONV 24052011		(346,81)	
650420	INTERET CREDIT 918.074		(4.556,94)	
655400	INTERETS DE RETARD		(88,19)	
657000	FRAIS DE BANQUE		(1.194,01)	
658000	MAJORATIONS, INTERETS, AMENDES TVA		(209,20)	
{	Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		184.547,67
{	Perte courante avant impôts (-)	65/70		
III.	Produits exceptionnels	76		2.739.313,86
765002	RECUPERATIONS SINISTRES SINTRA		232.501,26	
766000	AUTRES PRODUITS EXCEPTONNELS		5.716,85	
766001	RECUPERATION FRAIS CONTOURNEMENT OUEST		13.338,25	
766002	REGUL EXERCICE ANTERIEUR ST JULIEN		17.757,50	
766003	CESSION USUFRUIT THEATRE		2.470.000,00	

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

Charges exceptionnelles (-)	66	(2.609.381,10)
662000 DOT. PROV. PR. RISQUES ET CHARGES EXC.		(2.470.000,00)
664006 INDEMNITE RUE CHAVEE		(30.000,00)
664007 INDEMNITE RUE SYLVAIN GUYAUX		(1.440,00)
664008 INDEMNITE RUPTURE BAIARDO		(13.492,35)
665002 INDEMNITE LITIGE SINTRA		(94.205,78)
666000 REGULARISATION EX ANTERIEUR		(242,97)
{ Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	314.480,43
{ Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	
{ Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	314.480,43
{ Perte de l'exercice (-)	67/70	
{ Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	314.480,43
{ Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	

PLACE COMMUNALE 1
BE-7100 LA LOUVIERE
BE0866.993.225

Bilan interne Exercice 2019

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

I. Produits et charges d'exploitation

A. { Bénéfice à affecter

{ Perte à affecter (-)

1. Bénéfice de l'exercice à affecter

Perte de l'exercice à affecter (-)

70/69

314.480,43

69/70

70/68

314.480,43

68/70

**Bilan interne
Exercice 2019**

28/05/2020

EUR

01/01/2019 - 31/12/2019

Comptes hors bilan

149999 - RESULTAT PROVISoire REPORTE

314.480,43

Reclassement bilantaire

Compte original:416100 Compte reclassé:489200

CONTINUER LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ RUE SYLVAIN GUYAUX, EN CENTRE-VILLE

Brève description de l'action :

Redynamiser les centres urbains par l'élimination de chancres et la création de commerces et logements de qualité

En 2018, la Régie Communale Autonome a acquis, suite à une vente publique, les deux commerces des 46 et 48 de la rue Sylvain Guyaux.

Les étages sont rénovés et appartiennent à la RCA. Il s'agit de six logements (deux sociaux et quatre moyens). Ces logements sont donnés en gestion à Centr'Habitat via un bail emphytéotique.

Le principe des maternités commerciales pour le rez-de-chaussée est maintenu.



AMBITION PRINCIPALE

Reconvertir
les friches urbaines
en fonction
des besoins
des acteurs locaux

NOUS SOMMES
LÀ POUR
VOUS

1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre : physique

Rez-de-chaussée acheté par la RCA via une vente publique. Les étages étaient déjà propriété de la RCA.

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI NON

Si oui, lequel :

Centre-ville

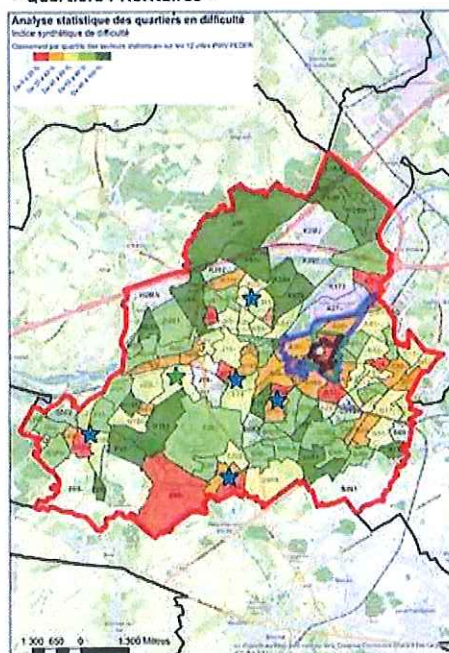
Ambition(s) concernée(s) :

- Redynamiser les centres urbains
- Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

- Quartiers Prioritaires -



Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

Données objectives :

- **Constats socio-démographiques :**
 - » Entre 2017 et 2035, augmentation de la population (+ de 430 habitants par an)
- **Constats – Contexte commercial (redynamisation du centre-ville)**
 - » 334 cellules commerciales sont répertoriées dont 23,7% sont vides.
 - » Gamme de commerces peu diversifiée
 - » Centre-Ville : Offre commerciale qui peine à se différencier
 - » Propreté inégale
 - » Incivilités et sentiments d'insécurité, surtout le soir car peu de logements au-dessus des commerces et présence de bâtiments partiellement ou totalement inoccupés.
 - » Concepts commerciaux peu ou pas novateurs

- **Constat : environnement et durabilité**
 - » Nombreuses friches urbaines et industrielles surtout dans la conurbation centrale
 - » Nombreux terrains vagues ou en friche

Données subjectives :

- **Nombreux chancres urbains à supprimer, cadre de vie dégradé**
- **Les citoyens souhaitent voir redynamiser les petits centres urbains des anciens villages via le maintien de petits commerces de proximités, d'horeca et d'équipements (poste, service administratif, banque...)**
- **Ils souhaitent également un cadre de vie de qualité et sécurisé c'est-à-dire moins d'espaces et d'immeubles à l'abandon, propreté des espaces publics**

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? **OUI - NON**

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	564.000 €
Fonds propres	285.620,00 € (*)
Montant total :	849.620 €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	66,35%

(*) Achat + Frais + Auteur de projet pour dépôt du permis d'urbanisme

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	555.000 €	65,30 %
Frais de fonctionnement	1.500 €	0,002 %
Frais de personnel	7.500 €	0,009 %

4. MOYENS HUMAINS

- **Financés par la subvention « Grandes Villes » - OUI**
- **Autres (services communaux, partenaires, etc.)**
 - » Régie Communale Autonome
 - » Auteur de projets
 - » Adjudicataire des travaux

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- **Type de commerce à caractère innovant créé**
- **Fréquentation du commerce**
- **Origine des clients**
- **Nombre de candidatures reçues**

i % = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

TRANSFORMER L'ANCIEN BÂTIMENT « ROULET » EN DEUX COMMERCES ET SIX LOGEMENTS

Brève description de l'action :

Redynamiser les centres urbains par l'élimination de chancres urbains et la création de commerces et logements

En juillet 2018, la RCA procédait à l'acquisition des bâtiments sis à la rue de La Loi n°45-47 et 49 à 7100 La Louvière. Le projet consistait en la démolition et la reconstruction d'un nouvel immeuble.

Avec une superficie totale au sol de près de 200m², il permet dès lors de prévoir un projet de taille moyenne avec deux rez-de-chaussée commerciaux et six logements de une à deux chambres, aux étages.

Ces deux bâtiments, inoccupés depuis de nombreuses années, sont situés dans le périmètre de rénovation urbaine et cette opération s'inscrit dans le plan d'actions établi par la société BDO dans le cadre de la redynamisation du centre-ville.

Les commerces seront également destinés à recevoir, en principe, des maternités commerciales.

AMBITION PRINCIPALE

Reconvertir
les friches urbaines
en fonction
des besoins
des acteurs locaux

NOUS SOMMES
LÀ POUR
VOUS



1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre : physique

Bâtiment inoccupé

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI NON

Si oui, lequel :

Centre-ville

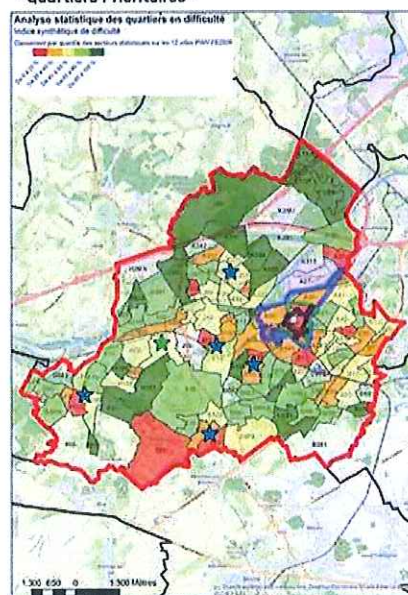
Ambition(s) concernée(s) :

- Redynamiser les centres urbains
- Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

- Quartiers Prioritaires -



Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

Le Centre-ville de La Louvière concentre une série de problématiques

Données objectives :

- **Constats socio-démographiques :**
 - » Entre 2017 et 2035, augmentation de la population (+ de 430 habitants par an)
- **Constats – Contexte commercial (redynamisation du centre-ville)**
 - » 334 cellules commerciales sont répertoriées dont 23,7% sont vides.
 - » Gamme de commerces peu diversifiée
 - » Centre-Ville : Offre commerciale qui peine à se différencier
 - » Propreté inégale
 - » Incivilités et sentiments d'insécurité, surtout le soir car peu de logements au-dessus des commerces et présence de bâtiments partiellement ou totalement inoccupés.
 - » Concepts commerciaux peu ou pas novateurs

• Constat : environnement et durabilité

- » Nombreuses friches urbaines et industrielles surtout dans la conurbation centrale
- » Nombreux terrains vagues ou en friche
- » Nombreux dépôts sauvages dans l'ensemble de la commune
- » Plan de prévention des déchets ménagers La Louvière en-dessous de la moyenne régionale

Données subjectives :

- **Nombreux chancres urbains à supprimer, cadre de vie dégradé**
- **Les citoyens souhaitent voir redynamiser les petits centres urbains des anciens villages via le maintien de petits commerces de proximités, d'horeca et d'équipements (poste, service administratif, banque...)**
- **Ils souhaitent également un cadre de vie de qualité et sécurisé c'est-à-dire moins d'espaces et d'immeubles à l'abandon, propreté des espaces publics**

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? **OUI - NON**

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	1.186.100 € (1)
Fonds propres	... €
Montant total :	1.186.100 €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	100% (2)

(1) projet en priorité 2. Si pas de budget suffisant à la PGV, le projet sera réalisé sur fonds propres

(2) Dépendra de l'utilisation du budget lié aux projets en priorité 1.

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	1.160.000 €	99,98 %
Frais de fonctionnement	3.600 €	0,003 %
Frais de personnel	22.500 €	0,019 %

4. MOYENS HUMAINS

- Financés par la subvention « Grandes Villes » - NON
- Autres (services communaux, partenaires, etc.)
 - » Régie communale Autonome
 - » Entreprises, Auteur de projets

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Nombre de logements créés
- Nombre de commerces créés
- Type de commerces créés
- Fréquentation des commerces
- Profil des personnes ayant acheté les logements

$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV}$

MATERNITÉS COMMERCIALES

Brève description de l'action :

L'objectif est de favoriser l'émergence de commerces innovants, créatifs ou de niche. (rue de Loi, rue Sylvain Guyaux, place Mansart, rue Keramis, rue Albert 1er n°19,...) dans les centres urbains de manière générale et le centre-ville pour les actions soumises à financement.

Pour ce faire, la Régie Communale Autonome de La Louvière réalise des opérations immobilières dans les centres urbains afin, d'une part de redynamiser les quartiers concernés mais également d'offrir des locaux à loyers modérés et progressifs, pour une période de trois ans. La RCA lance un appel à candidature et ensuite réunit un jury afin de faire le choix le plus pertinent en fonction des critères définis dans l'appel.

Depuis 2017, deux maternités commerciales ont vu le jour et une troisième ouvrira ses portes fin 2019. Il s'agit d'un commerce vendant des produits en vrac, une «sandwicherie» avec des produits locaux et issus de culture louviéroise, ainsi qu'une micro-brasserie.

La Ville souhaite donc que la RCA continue ce type de projet.

AMBITION PRINCIPALE

Redynamiser
et améliorer
l'attractivité
des centres urbains

VOUS
ÊTES AU CENTRE
DE TOUTES LES
ATTENTIONS



1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre : physique

Bâtiments inoccupés.

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI NON

Si oui, lequel :

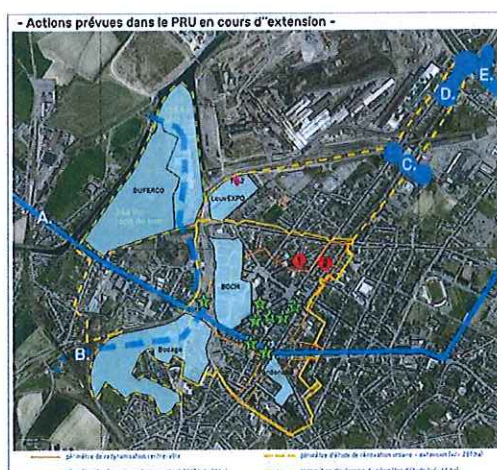
Le centre-ville

Ambition(s) concernée(s) :

- Redynamiser les centres urbains
- Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique



Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle

Données objectives :

- **Constats – Contexte commercial (redynamisation du centre-ville)**
 - » 324 cellules commerciales sont répertoriées dont 20 à 25% sont vides.
 - » Gamme de commerces
 - » Centre-Ville : Offre commerciale qui peine à se différencier
 - » Propreté inégale
 - » Incivilités et sentiments d'insécurité, surtout le soir car peu de logements au-dessus des commerces et présence de bâtiments partiellement ou totalement inoccupés.
 - » Concepts commerciaux peu ou pas novateurs
- **Constat : environnement et durabilité**
 - » Nombreuses friches urbaines et industrielles surtout dans la conurbation centrale
 - » Nombreux terrains vagues ou en friche

Données subjectives :

- » Les citoyens souhaitent voir redynamiser les petits centres urbains des anciens villages via le maintien de petits commerces de proximités, d'horeca et d'équipements (poste, service administratif, banque...)
- » Ils souhaitent également un cadre de vie de qualité et sécurisé c'est-à-dire moins d'espaces et d'immeubles à l'abandon, propreté des espaces publics

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? ~~OUI~~ - NON

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	0€
RCA	10.000 €
z	... €
Montant total :	10.000 €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	0 %

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	0 €	%
Frais de fonctionnement	0€	%
Frais de personnel	0 €	%

4. MOYENS HUMAINS

- Financés par la subvention « Grandes Villes » - NON
- Autres (services communaux, partenaires, etc.)
 - » Régie Communale Autonome
 - » Gestion centre-ville
 - » Service développement économique
 - » Avomarc, LME,...

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Le nombre de candidatures reçues
- Origine des candidats
- Le type de commerces à caractère innovant proposé
- Nombre de maternités commerciales ouvertes

$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV}$

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Brève description de l'action :

Construction d'une Salle polyvalente pour les associations et les citoyens. Installée sur le site de Louvexpo, cette salle sera complémentaire de l'offre du hall des expositions.

AMBITION PRINCIPALE

Redynamiser
et améliorer
l'attractivité
des centres urbains

VOUS
ÊTES AU CENTRE
DE TOUTES LES
ATTENTIONS

1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre :

physique

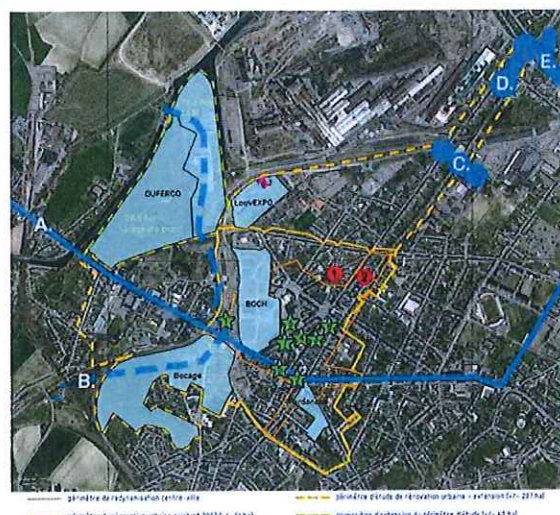
site du Louvexpo

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI NON

Si oui, lequel :

Centre-Ville (périmètre de rénovation urbaine)



Ambition(s) concernée(s) :

- Redynamiser les centres urbains
- Promouvoir ou renforcer la participation citoyenne

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

- Plus de 120 associations présentes sur le territoire
- La Ville de La Louvière est en manque de salles moyennes à des prix abordables pour les associations et citoyens.
- La construction d'une salle polyvalente va permettre de répondre à ce besoin.

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? **OUI - NON**

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	2.200.000 €
y	... €
z	... €
Montant total :	2.200.000 €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	100 %

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

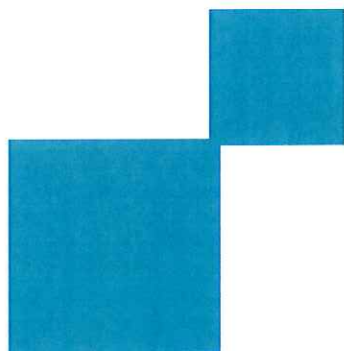
TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	1.990.000 €	90,45 %
Frais de fonctionnement	30.000 €	1,35%
Frais de personnel	180.000 €	8,20 %

4. MOYENS HUMAINS

- Financés par la subvention « Grandes Villes » - OUI
- Autres (services communaux, partenaires, etc.)
 - » Régie Communale Autonome
 - » Auteur de projets
 - » Entreprise de travaux
 - » Service urbanisme de la Ville
 - » Région wallonne pour l'obtention d'un permis d'urbanisme ...

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Nombre d'associations utilisatrices de la salle
- Nombre de jours d'occupation de la salle
- Nombre de personnes qui auront utilisés la salle
- Type d'associations demandeuses de la salle
- Type d'activités qui auront lieu dans la salle



$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV}$

REQUALIFICATION DU SITE DU «DEF»

Brève description de l'action :

Requalifier les bâtiments inoccupés dans les centres urbains.

L'objectif de la reconversion du bâtiment dit du « DEF » rue Albert 1er n°19 est la redynamisation d'une artère commerçante dont le bâtiment, inoccupé depuis quelques années, crée une rupture dans le cheminement piéton. Ancienne banque avant d'être racheté par la Ville pour y installer certains services communaux. Depuis la construction de la Cité administrative regroupant l'ensemble des services administratifs, ce bâtiment est vide. Utilisé parfois pour certaines activités nécessitant un point de chute, ce bâtiment est en attente de reconversion. L'idée est de développer au rez-de-chaussée + mezzanine, des commerces de niches, de l'artisanat, des espaces destinés aux créateurs avec, en partie centrale, une restauration.

Les second et troisième étages seraient réservés à de la location afin d'équilibrer les loyers.

AMBITION PRINCIPALE

Reconvertir
les friches urbaines
en fonction
des besoins
des acteurs locaux

NOUS SOMMES
LÀ POUR
VOUS



1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre : physique

Bâtiment appartenant à la Ville.

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI NON

Si oui, lequel :

Centre-Ville

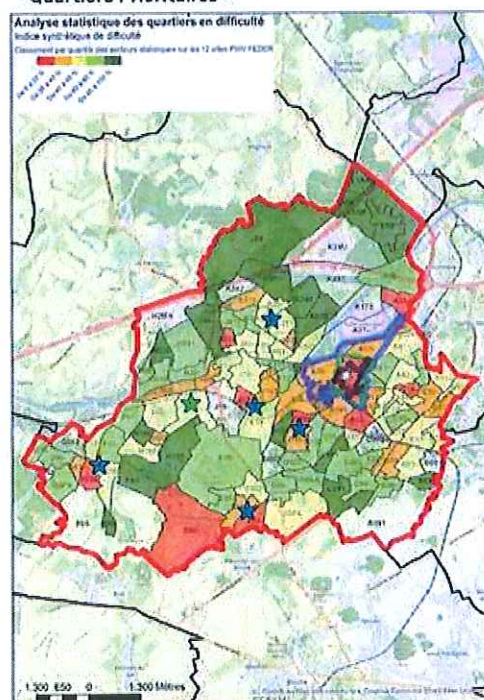
Ambition(s) concernée(s) :

- Redynamiser les centres urbains
- Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité.
- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

- Quartiers Prioritaires -



Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

Données objectives :

- **Constats – Contexte commercial (redynamisation du centre-ville)**
 - » 324 cellules commerciales sont répertoriées dont 20 à 25% sont vides.
 - » Nombreux commerces «bas de gamme»
 - » Centre-Ville : Offre commerciale qui peine à se différencier
- **Nombreuses friches urbaines et industrielles surtout dans la conurbation centrale**

Données subjectives :

- Propreté inégale
- Incivilités et sentiments d'insécurité, surtout le soir car peu de logements au-dessus des commerces et présence de bâtiments partiellement ou totalement inoccupés.
- Concepts commerciaux peu ou pas novateurs
- Constat : environnement et durabilité

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? **OUI - NON**

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	3.121.800 €
Montant total :	3.121.800 €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	100 %

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	3.015.000 €	100 %
Frais de fonctionnement	9.300 €	100 %
Frais de personnel	97.500 €	100 %

4. MOYENS HUMAINS

- Financés par la subvention « Grandes Villes » -OUI
- Autres (services communaux, partenaires, etc.)
 - » Régie Communale Autonome
 - » Igretec, Service Urbanisme, service Patrimoine

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Type de commerces innovant ou de niches créés
- Nombres de commerces créés
- Taux de fréquentation engendré + Quartier redynamisé = Taux de passages

$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV}$

Rendre la Ville
plus intelligente
et plus accessible

C'EST
TOUT
UN ART

REPRISE DE LA GESTION DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE

Brève description de l'action :

La convention de gestion du stationnement, entre la Ville de La Louvière et Q-Park prendra fin en 2023.

La Ville de La Louvière souhaite que la RCA reprenne la gestion du stationnement en centre-ville (en ouvrage et en rue) ainsi que les nouveaux parkings à construire (Four-bouteilles et rue du Temple).

La RCA étudiera le mode de fonctionnement le plus adéquat afin, qu'au terme de la convention, en 2023, elle soit prête pour la reprise.

1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre :
physique

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI

Si oui, lequel :

Centre-ville



Ambition(s) concernée(s) :

- Redynamiser les centres urbains
- Rendre les Villes plus intelligentes et plus accessibles

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- Créer des communes à caractère urbain intelligentes

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

DONNÉES OBJECTIVES

- **Constats - socio-démographiques et logement**
 - » Augmentation de la population ces dix dernières années
 - » Forte densité de population, plus importante en centre-ville.
- **Constats - mobilité**
 - » Circulation automobile
 - Traffic en forte augmentation
 - Flux de transit qui traverse toujours le centre-ville vu l'absence d'une partie du contournement
 - Des carrefours (accès Nord de la ville, rond-point gazomètre et carrefour de l'olive) qui saturent en heure de pointe

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? ~~oui~~ - NON

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	... €
Fonds propres	100.000€
Montant total :	100.000€
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	0%

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	... €	... %
Frais de fonctionnement	... €	... %
Frais de personnel	... €	... %

4. MOYENS HUMAINS

- Financés par la subvention « Grandes Villes » - NON
- Autres (services communaux, partenaires, etc.)
 - » Régie Communale Autonome
 - » Experts juridiques
 - » Ville de La Louvière

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Nombre de places de parking créées
- Origine des clients
- Durée du stationnement
- Fréquentation du parking - nombre d'utilisateurs

$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidee par la PGV}$

CRÉATION D'UN GROUPE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE SUR DE GRANDS DOSSIERS

AMBITION PRINCIPALE

Rendre la Ville
plus intelligente
et plus accessible

C'EST
TOUT
UN ART

Brève description de l'action :

Avec le projet de ville qui sera remis début 2020, des lignes directrices seront définies et une réflexion devra être entamée afin de mettre en œuvre ce « Master plan ».

L'idée est de constituer un groupe de personnes pouvant apporter son expertise et ses conseils sur les projets issus du Master plan.

Les profils seront :

- Architecte - urbaniste
- Economiste
- Juriste
- Géographe

1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre :

Cœur de Hainaut

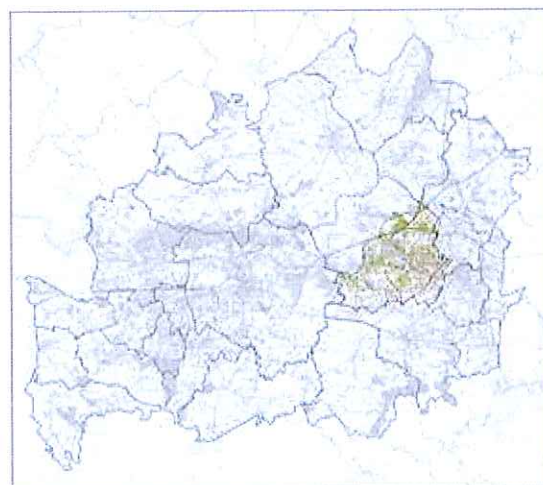
Situé dans un quartier prioritaire :

OUI NON

La réflexion portera aussi bien sur des quartiers prioritaires (en priorité) mais également sur des quartiers non prioritaires (d'opportunité) en lien entre eux, avec d'autres périmètres et avec d'autres villes.

Si oui, lequel :

L'entité



Ambition(s) concernée(s) :

- Rendre les villes plus intelligentes et plus accessibles
- Redynamiser les centres urbains
- Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux
- Renforcer les liens sociaux dans les quartiers
- Promouvoir ou renforcer la participation citoyenne

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité.
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- Créer des communes à caractère urbain intelligentes

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle :

L'ensemble des constats de la PDU mais également du projet de ville autour des thèmes du développement territorial, socio-démographiques, économie, emploi et commerces, Tourisme et Culture, contexte urbain, mobilité, Environnement et durabilité, milieu associatif, Vie de quartiers, participation citoyenne.

Cette fiche ne permet pas de remettre l'ensemble des constats car elle brosse l'ensemble des thématiques abordées dans l'analyse contextuelle et dépendra des résultats du projet de ville.

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? **OUI - NON**

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	... €
Fonds propres	€ 50.000,00
Montant total :	€ 50.000,00
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	0%

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	... €	... %
Frais de fonctionnement	... €	... %
Frais de personnel	... €	... %

4. MOYENS HUMAINS

- Financés par la subvention « Grandes Villes » - NON
- Autres (services communaux, partenaires, etc.)
 - » Divers profils constituant le groupe issu du secteur public et du secteur privé
 - » Ville de La Louvière
 - » RCA

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Nombre et type d'investisseurs rencontrés
- Profil des personnes constituant le groupe
- Impact sur le territoire
- Nombre de projets proposés
- Nombre de projets mis en œuvre
- Type de projets proposés
- Type de projets mis en œuvre

$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV}$

PARTICIPATION À L'APPEL À PROJETS DU PROGRAMME URBACT

Brève description de l'action :

URBACT est un programme de coopération territoriale qui promeut le développement urbain. Il permet aux Villes européennes d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques en réseaux transnationaux ; de renforcer leurs capacités en matière de développement urbain ; de bénéficier d'une expertise thématique.

URBACT III s'est inscrit dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FEDER. Par conséquent, il faudra attendre

2021 pour connaître la nouvelle programmation et l'appel à projet du FEDER afin de pouvoir y participer.

AMBITION PRINCIPALE

Redynamiser
et améliorer
l'attractivité
des centres urbains

VOUS
ÊTES AU CENTRE
DE TOUTES LES
ATTENTIONS

1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre :

International

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI et NON

Si oui, lequel :

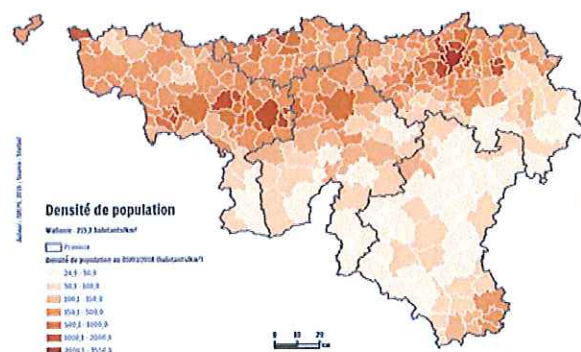
L'entité de La Louvière. Ce projet aura un rayonnement sur toute l'entité et au-delà

Ambition(s) concernée(s) :

- Rendre les villes plus intelligentes
- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Créer des communes à caractère urbain intelligentes
- Redynamiser les centres urbains
- Promouvoir ou renforcer la participation citoyenne



Justification sur base de constats de l'analyse :

Actuellement, aucun projet lié à l'échange de bonnes pratiques n'existe sur La Louvière. La Louvière manque d'expériences en réseaux nationaux et transnationaux.

- En tant que 5ème ville de Wallonie, La Louvière a des atouts et se doit de rayonner au-delà de ses frontières.
- La situation géographique de la Ville est optimale, elle bénéficie d'un positionnement avantageux sur la dorsale Wallonne et elle est à la fois proche de Bruxelles et du Brabant Wallon.

La population est croissante

La Louvière est le centre d'un bassin scolaire et de santé

La Louvière est un véritable pôle touristique et terreau culturel

L'efficiency des institutions communales et des services aux citoyens est à améliorer La bonne gouvernance et la gestion performante doivent devenir une priorité.

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? **OUI - NON**

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	... €
FEDER	... €
Montant total :	... €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	... %

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	... €	... %
Frais de fonctionnement	... €	... %
Frais de personnel	... €	... %

4. MOYENS HUMAINS

- Financés par la subvention « Grandes Villes » - NON
- Autres (services communaux, partenaires, etc.)
 - » Régie Communale Autonome
 - » Ville de La Louvière
 - » Partenaires à définir en fonction du réseau à intégrer

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- Collaborer à au moins un projet
- Intégrer un réseau transnational (via l'appel à projet du FEDER en 2021)
- Nombre et type de personnes ou de projets impacté(e)s par la participation à Urbact

$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV}$

CRÉER UN GUICHET D'ACCUEIL DES INVESTISSEURS

(guichet unique)

AMBITION PRINCIPALE

Redynamiser
et améliorer
l'attractivité
des centres urbains

Brève description de l'action :

- Création d'un lieu unique pour une multitude de services :
- Constituer une porte d'entrée unique pour les investisseurs
 - » Offrir dans un lieu unique une offre de service centralisée permettant l'accomplissement des principales démarches administratives préalables à l'installation ou au développement du projet – simplification administrative
 - » Aider les jeunes entreprises au montage de projets, obtention de primes à l'installation – Creashop, ...
 - » Une approche personnalisée et adaptée à la spécificité de leur projet.
 - » Veiller à garantir la transversalité des dossiers les plus importants afin d'assurer au mieux l'intégration urbanistique, économique et environnementale des projets.
 - » Apporter une réponse rapide aux questions des investisseurs et jeunes entrepreneur(e)s
- Formuler des propositions en matière d'aménagement du territoire ainsi qu'en matière de protection, conservation, reconversion et mise en valeur du patrimoine.
- Prendre une part active à la promotion du territoire

VOUS
ÊTES AU CENTRE
DE TOUTES LES
ATTENTIONS

1. JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre : physique

Bâtiment à réaliser

Situé dans un quartier prioritaire :

OUI NON

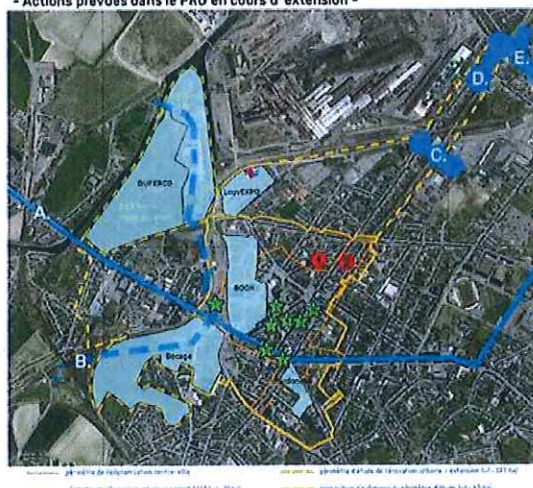
Ambition(s) concernée(s) :

- Redynamiser les centres urbains
- Reconvertir les friches urbaines en fonction des besoins des acteurs locaux
- Rendre les Villes plus intelligentes et plus accessibles

Objectif(s) wallon(s) concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique

- Actions prévues dans le PRU en cours d'extension -



Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle

- **Constats : Contexte commercial (redynamisation du centre-ville)**
 - » Gamme de commerces peu diversifiée
 - » Centre-Ville : Offre commerciale qui peine à se différencier
 - » Concepts commerciaux peu ou pas novateurs
- **Constat : environnement et durabilité**
 - » Nombreuses friches urbaines et industrielles surtout dans la conurbation centrale
 - » Nombreux terrains vagues ou en friche
- **L'esprit d'entreprendre est grand.**
- **Trop de lieux existent où les investisseurs peuvent aller rechercher de l'information (Gestion centre-Ville, Urbanisme, Service développement économique, IDEA, LME,...)**

2. SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? **OUI - NON**

3. FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

SOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Subside « Grandes Villes »	1.037.600€ (*)
y	... €
z	... €
Montant total :	1.037.600 €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	100 %

(*) Priorité 1 = 25.000€ pour l'étude de faisabilité

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

TYPES DE DÉPENSES	MONTANT	i %
Dépenses d'investissement	1.000.000 €	96,39 %
Frais de fonctionnement	5.100 €	0,004 %
Frais de personnel	37.500 €	3,61 %

4. MOYENS HUMAINS

- **Financés par la subvention « Grandes Villes » - OUI**
- **Autres (services communaux, partenaires, etc.)**
 - » Régie Communale Autonome
 - » Service développement économique, urbanisme
 - » Partenaires externes (IDEA, LME,...)

5. INDICATEURS(S) DE MISE EN ŒUVRE

- **Nombre et type d'investisseurs rencontrés**
- **Nombre d'emplois créés**
- **Types d'activités à créer ou créées**

$i \% = \text{montant [investissement ou fonctionnement ou personnel]} / \text{montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV}$